

livret *de* **ETUDIANT** 2021/2022





le SOMMAIRE

Le mot de la doyenne.....	4
La Faculté de Droit et d'Economie de Martinique	
L'administration de la faculté.....	6
L'enseignement et la recherche.....	9
Les modalités pratiques.....	15
Le calendrier universitaire.....	21
Les vacances universitaires.....	25
L'agenda de l'étudiant.....	26
L'offre de formation du domaine économie et gestion	
La licence (L1).....	32
La licence (L2).....	34
La licence (L3) parcours contrôle – comptabilité – audit.....	35
La licence (L3) parcours monnaie – banque – finance.....	36
La licence (L3) parcours management des entreprises.....	37
La licence (L3) parcours économie et politique publique.....	38
La licence professionnelle mention assurance – banque – finance.....	39
Le master (M1) mention économie appliquée.....	41
Le master (M2) mention économie appliquée.....	42
Le master (M1) mention monnaie – banque – finance.....	43
Le master (M2) mention monnaie – banque – finance.....	44
L'offre de formation du domaine droit et science politique	
La licence (L1) mention droit parcours droit.....	45
La licence (L2) mention droit parcours droit.....	47
La licence mention droit parcours adapté.....	48
La licence (L3) mention droit parcours droit.....	50
La licence (L3) mention droit parcours administration publique.....	51
La licence (L1) mention science politique.....	53
La licence (L2) mention science politique.....	54
La licence (L3) mention science politique et la filière intégrée.....	55
Le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles, préparation aux concours des instituts d'études politiques.....	57
Le master (M1) mention droit privé.....	58
Le master (M2) recherche mention droit privé parcours droit privé et sciences criminelles.....	60
Le master (M2) professionnel mention droit privé parcours contrat et entreprises.....	61
Le master (M2) professionnel mention droit privé parcours construction et gestion de l'immeuble.....	62
Le master (M1) mention droit public.....	63

Le master (M2) mention droit public parcours carrières publiques	64
Les autres préparations (IPAG et IEJ).....	65

■ **Les textes applicables à l'Université des Antilles**

Les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences (MGCC) applicables aux cursus de licence et master	68
Les modalités particulières de contrôle des connaissances et compétences (MPCC).....	79

■ **Informations utiles**

le MOT

de la DOYENNE



La Faculté de droit et d'économie de Martinique, l'une des plus anciennes institutions d'enseignement supérieur des Antilles, est une UFR à taille humaine : les contacts entre étudiants, enseignants et personnel administratif sont aisés, grâce à un effort particulier d'encadrement et de proximité et à l'accent mis sur l'accompagnement de l'étudiant tout au long de son cursus.

La Faculté propose une offre de formation complète en Droit, Economie, Gestion et Science politique. L'étudiant qui intègre nos formations peut y réaliser la totalité de son parcours universitaire de la Licence au Doctorat. Il peut également y acquérir les connaissances et compétences et les diplômes qui lui permettront ensuite d'intégrer une grande école ou de réussir des concours ou examens à visée professionnelle, mais aussi de s'insérer dans le monde du travail.

Les étudiants inscrits en licence se voient en effet offrir une solide formation de base, ainsi que diverses possibilités de spécialisation débouchant sur l'investissement de carrières dans les secteurs public ou privé. Dès la 3^e année, plusieurs licences professionnelles permettent d'achever les études avec un diplôme directement orienté vers le monde du travail. L'offre de masters en droit public, droit privé, économie et gestion est quant à elle orientée aussi bien vers des débouchés professionnels, à travers des spécialisations diversifiées, que vers la recherche, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre en doctorat et de soutenir leur thèse en Martinique.

La Faculté est donc soucieuse de l'insertion professionnelle de ses étudiants, à travers la professionnalisation des formations et l'ouverture sur son environnement économique, notamment sur le monde de l'entreprise, mais aussi les secteurs administratif, associatif, etc. Les stages sont obligatoires aux niveaux de la 3^e année de licence et de la 2^e année de master, et peuvent également être inclus dans le cursus des étudiants qui le souhaitent dès la 2^e année de licence. En outre l'équipe enseignante laisse une place, au côté du personnel universitaire, à de nombreux professionnels expérimentés.

Cette ouverture sur le monde concerne également les échanges internationaux, les étudiants ayant la possibilité de bénéficier de nombreuses conventions avec des universités de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'ailleurs pour effectuer des semestres et années d'étude à l'étranger et donner une couleur internationale à leur diplôme.

Enfin, la Faculté s'appuie sur une équipe d'enseignants et de personnels administratifs et techniques attentifs et à l'écoute des étudiants. C'est donc tout naturellement que l'ensemble de cette équipe se joint à moi pour vous encourager et vous souhaiter une entière réussite dans vos études et vos projets.

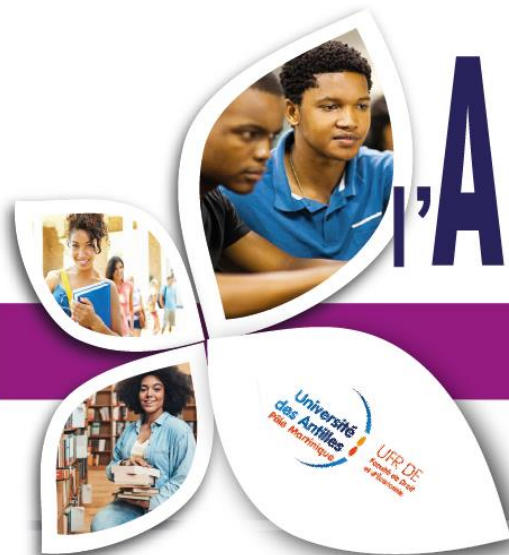
Belle année universitaire à tous !

Aurélie ROGER

Maître de conférences de science politique

Faculté de Droit et d'Économie





L'ADMINISTRATION

Située sur le campus de Schoelcher, la Faculté de Droit et d'Économie de Martinique est l'une des six Unités de Formation et de Recherche (UFR) de l'Université des Antilles.

Elle est administrée par un conseil et un Doyen. Les services administratifs lui permettent également de fonctionner au quotidien.

La **Doyenne** actuelle est Madame **Aurélie ROGER** et le **Vice-Doyen** actuel Monsieur **Gilles JOSEPH**.

Le Conseil de Faculté est composé de 20 membres :

- 8 représentants des enseignants,
- 6 représentants des étudiants,
- 2 représentants du personnel administratif, technique, ouvrier et service,
- 4 personnalités extérieures.

Ces représentants sont élus selon les modalités prévues par les lois et décrets en vigueur. Les membres du Conseil autre que les représentants étudiants sont élus pour 4 ans et rééligibles ; les représentants des étudiants sont élus pour 2 ans et rééligibles. Le Doyen, membre du corps enseignant, est élu pour 5 ans par le Conseil de Faculté. Il préside ce dernier et assure le bon fonctionnement de la Faculté.

■ Responsable des services administratifs et financier

bureau n° 7

Mme Ghislaine LE COCQUEN ☎0596 72 73 71
ghislaine.lecocquen@univ-antilles.fr

■ Secrétariat des affaires générales et du Doyen

secretariatdroit@univ-antilles.fr

bureau n° 17

Mme Michèle JOACHIM ☎0596 72 73 72
michele.joachim@univ-antilles.fr

réception : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00
mardi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00



■ Service de la scolarité et vie de l'étudiant

fde-scolarite@univ-antilles.fr

bureaux n° 2 et 3

Chef de service : M. Bertrand SAE

☎0596 72 73 77

bertrand.sae@univ-antilles.fr

Mme Marie-Claire KICHENAMA

☎0596 72 73 78

marie-claire.kichenama@univ-antilles.fr

M. Michel REIBEC

☎0596 55 46 10

michel.reibec@univ-antilles.fr

Mme Francette REMION

☎0596 72 74 22

francette.remion@univ-antilles.fr

réception : du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 30

mardi et jeudi de 14 h 30 à 16 h 00

■ Service des examens

fde-examens@univ-antilles.fr

bureau n° 6

Mme Kirza ADELE

☎0596 72 73 74

kirza.adele@univ-antilles.fr

Mme Séraphia BEAUCHAMP

☎0596 55 46 18

seraphia.beauchamp@univ-antilles.fr

réception¹ : lundi – mardi – vendredi de 9 h à 12 h

mardi de 14 h à 15 h 30

jeudi de 14 h à 16 h

1. Ces horaires sont susceptibles de modification en période d'examens. En conséquence, l'information sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage.

■ Service des enseignements, des formations finalisées (IPAG/IEJ), du tutorat et des stages

fde-edt@univ-antilles.fr

bureau n° 5

Chef de service : Mme Elodie PINEL-FEREOL

☎0596 72 73 76

elodie.pinel-ferreol@univ-antilles.fr

Mme Stéphanie NACITAS

☎0596 72 73 80

stephanie.nacitas@univ-antilles.fr

Mme Sandrine DUNON

☎0596 72 73 66

Sandrine.dunon@univ-antilles.fr

réception : du lundi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

■ Service des masters

fde-master@univ-antilles.fr

bureau n° 4

Chef de service : M. Marcel NOLEO

☎0596 55 46 10

marcel.noleo@univ-antilles.fr

Mme Franciane BELLAY

☎0596 72 73 59

franciane.bellay@univ-antilles.fr

réception : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

lundi et mardi de 14 h 30 à 16 h 00

■ Service de reprographie

bureau n° 20

M. Emmanuel EDWIGE

☎0596 72 73 39

emmanuel.edwige@univ-antilles.fr

réception : *lundi de 7 h 30 à 13 h 00*
de mardi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 14 h 00
mercredi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00
jeudi et vendredi de 7 h 30 à 12 h 30

■ Service des affaires financières et matérielles

fde-gestion@univ-antilles.fr

bureau n° 19

Chef de service : Mme Frédérique LUCE

☎0596 72 73 82

frederique.luce@univ-antilles.fr

Mme Françoise DE GONZALGUE

☎0596 72 73 49

francois.degonzalgue@univ-antilles.fr

horaire : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

■ Service logistique

Mme Mireille CHARLES-ACHILLE

M. Jocelyn CHOPARD

M. Alain MELESAN

NB : les services de la faculté sont fermés durant le mois d'août.

L'ENSEIGNEMENT et la RECHERCHE



La Faculté de Droit et d'Economie comprend deux départements :

- le département de Droit et Science politique qui regroupe les sections de droit privé, droit public, science politique et histoire du droit ;
- le département d'Economie et Gestion qui regroupe les sections d'économie, gestion et MIS.

Le personnel enseignant est composé d'enseignants titulaires en poste à l'Université des Antilles, de professeurs en mission provenant d'universités étrangères et de métropole, de chargés d'enseignement et de professionnels recrutés parmi les personnalités qualifiées résidant dans le département. Il est aidé dans sa mission d'enseignement et de recherche par une administration avec laquelle il collabore quotidiennement.

Les différentes sections de la Faculté de Droit et d'Economie comportent les enseignants suivants :

■ Section économie

bureau n° 9

M. Philippe BANCE, Professeur
philippe.bance@univ-antilles.fr

bureau n° 11

M. Gilles JOSEPH, Maître de conférences
gilles.joseph@univ-antilles.fr

M^{me} Elisa PAULIN, Maître de conférences
elisa.paulin@univ-antilles.fr

M. Kevin SPINASSOU, Maître de conférences
kevin.spinassou@univ-antilles.fr

bureau n° 14

M. Eric KAMWA, Maître de conférences
eric.kamwa@univ-antilles.fr

bureau au MEMIAD

M. Jean-Michel SALMON, Maître de conférences
jean-michel.salmon@univ-antilles.fr

M. Saturnin DOKOUI, Professeur associé
saturnin.dokoui@univ-antilles.fr

L'équipe des enseignants titulaires sera complétée d'un certain nombre d'ATER et d'allocataires moniteurs.

le personnel
enseignant



■ Section gestion

bureau n° 14

M^{me} Natallia AUSIANIKAU, Maître de conférences

natallia.taratynava@univ-antilles.fr

M. Christophe ELIE-DIT-COSAQUE, Professeur

christophe.elie-dit-cosaque@univ-antilles.fr

M. Alain ICARE, PRAG

alain.icare@univ-antilles.fr

M. Michel MONLOUIS, Maître de conférences

monlouis.michel@wanadoo.fr

bureau au MEMIAD

M^{me} Janis HILARICUS, Maître de conférences

janis.hilaricus@univ-antilles.fr

L'équipe des enseignants titulaires sera complétée d'un certain nombre d'ATER et d'allocataires moniteurs.

■ Section mathématiques, informatique, statistiques

bureau n° 14

M. Jean-Emile SIMPHOR, Maître de conférences

jean-emile.symphor@univ-antilles.fr

L'équipe des enseignants titulaires sera complétée d'un certain nombre d'ATER et d'allocataires moniteurs.

■ Section droit privé et sciences criminelles

bureau n° 8

M. René KIMINOUE, Maître de conférences

rene.kiminou@univ-antilles.fr

bureau n° 9

M. Christian LAPLANCHE, Maître de conférences

christian.laplanche@univ-antilles.fr

bureau n° 13

M. Ferdinand EDIMO NANA, Maître de conférences

Ferdinand.edimo-nana@univ-antilles.fr

M^{me} Chantal MEZEN, Maître de conférences

chantal.mezen@univ-antilles.fr

M^{me} Claudine SALINIÈRE, Maître de conférences

claudine.saliniere@univ-antilles.fr

M. Yann TEPHANY, Maître de conférences

yann.tephany@univ-antilles.fr

M. Jack VIMON, Maître de conférences

jack.vimon@univ-antilles.fr

bureau au CERJDA

M. Georges VIRASSAMY, Professeur

georges.virassamy@univ-antilles.fr

M^{me} Francette BELLAME, Maître de conférences associé
francette.bellame@univ-antilles.fr

M. Dominique BRACCIANO, Professeur associé
dominique.bracciano@univ-antilles.fr

M^{me} Jacqueline DE PERCIN, Maître de conférences associé
jacqueline.depercin@univ-antilles.fr

L'équipe des enseignants titulaires sera complétée d'un certain nombre d'ATER et d'allocataires moniteurs.

■ Section droit public

bureau n° 8

M. Joël BOUDINE, Maître de conférences
joel.boudine@univ-antilles.fr

M. Blaise TCHIKAYA, Maître de conférences
blaise.tchikaya@univ-antilles.fr

bureau n° 10

M^{me} Karine GALY, Maître de conférences
karine.galy@univ-antilles.fr

M. Yerri URBAN, Maître de conférences
yerri.urban@univ-antilles.fr

M^{me} Isabelle VESTRIS, Maître de conférences
isabelle.vestris@univ-antilles.fr

bureau n° 15

M. Jean-Louis CAPITOLIN, Maître de conférences
jean-louis.capitolin@univ-antilles.fr

M^{me} Carine DAVID, Professeur
carine.david@univ-antilles.fr

M^{me} Caroline COCHET, Maître de conférences contractuel
caroline.cochet@univ-antilles.fr

M. Max M'BOUHOU, Professeur associé
max.mbouhou@univ-antilles.fr

M^{me} Chantal SABIN, Maître de conférences associé
chantal.sabin@univ-antilles.fr

L'équipe des enseignants titulaires sera complétée d'un certain nombre d'ATER et d'allocataires moniteurs.

■ Section histoire du droit

bureau n° 13

M. Nicolas KERMABON, Professeur
nicolas.kermabon@univ-antilles.fr

■ Section science politique

bureau n° 9

M. Fred CONSTANT, Professeur
fred.constant@univ-antilles.fr

bureau n° 12

M. Yann BERARD, Maître de conférences
yann.berard@univ-antilles.fr

bureau au LC2S

M. Justin DANIEL, Professeur
justin.daniel@univ-antilles.fr

bureau du Doyen

M^{me} Aurélie ROGER, Maître de conférences
aurelie.roger@univ-antilles.fr

L'équipe des enseignants titulaires sera complétée d'un certain nombre d'ATER et d'allocataires moniteurs.

■ Section anglais**bureau n° 10**

M^{me} Christine WARNER GARCIA, Professeur certifié
christine.warner-garcia@univ-antilles.fr

bureau n° 14

M^{me} Myriam MOISE, Maître de conférences
myriam.moise@univ-antilles.fr

ORGANIGRAMME PEDAGOGIQUE 2021/2022



responsables pédagogiques

direction	
UFR	Aurélie ROGER, Doyenne aurelie.roger@univ-antilles.fr
départements	<p>droit et science politique Georges VIRASSAMY, Directeur georges.virassamy@univ-antilles.fr</p> <p>économie et gestion Gilles JOSEPH, Directeur gilles.joseph@univ-antilles.fr</p>
instituts	<p>institut d'études judiciaires IEJ Ferdinand EDIMO NANA, Directeur iej_972@univ-antilles.fr</p> <p>institut de préparation à l'administration générale IPAG Joël BOUDINE, Directeur des études joel.boudine@univ-antilles.fr</p>
licences	<p>mention DROIT Yann TEPHANY, directeur des études yann.tephany@univ-antilles.fr</p>
	<p>mention SCIENCE POLITIQUE/filière intégrée Yann BERARD, directeur des études yann.berard@univ-antilles.fr</p>
	<p>cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles CUPGE Aurélie ROGER</p>
licences professionnelles	<p>mention ECONOMIE ET GESTION Elisa PAULIN, directrice des études elisa.paulin@univ-antilles.fr et Janis HILARICUS, directrice des études janis.hilaricus@univ-antilles.fr</p>
	<p>mention GESTION DES ORGANISATIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE parcours gestion et management territorial des structures de l'économie sociale et solidaire Michel MONLOUIS michel.monlouis@univ-antilles.fr</p>
masters	<p>mention ASSURANCE - BANQUE - FINANCE chargé de clientèle Kévin SPINASSOU kevin.spinassou@univ-antilles.fr</p>
	<p>mention DROIT PRIVE Georges VIRASSAMY georges.virassamy@univ-antilles.fr</p>
	<p>mention DROIT PUBLIC Karine GALY karine.galy@univ-antilles.fr</p>
	<p>mention MONNAIE - BANQUE - FINANCE Eric KAMWA eric.kamwa@univ-antilles.fr</p>
	<p>mention ECONOMIE APPLIQUEE Philippe BANCE philippe.bance@univ-antilles.fr</p>

FDE - AG/JMB - version du 05.07.2021



Trois centres de recherche sont implantés au sein de la Faculté de Droit et d'Economie de Martinique :

■ Le Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S)

Ce centre a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des sociétés de la Caraïbe et des Amériques dans leurs structures passées et présentes, et a

pour ambition d'être le pôle de référence en sciences de l'homme et de la société au sein de l'Université des Antilles.

Pour plus d'information, consulter le site web du LC2S (<http://www2.univ-ag.fr/CRPLC/>).

Directeur : M. Justin DANIEL

☎ 0596 72 74 18

justin.daniel@univ-antilles.fr

■ Le Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques en Droit des Affaires (CERJDA)

L'objectif du CERJDA est de développer et d'enraciner le droit des affaires dans l'Université, à travers un programme d'études axé sur l'entreprise.

Pour plus d'information, consulter le site web du CERJDA (<http://www.univ-antilles.fr/cerjda/>).

Directeur : M. Georges VIRASSAMY

☎ 0596 72 73 95

georges.virassamy@univ-antilles.fr

■ Management, Economie, Modélisation, Informatique et Aide à la Décision (MEMIAD)

Ce laboratoire de recherche (EA-2440) accrédité par le ministère a récemment recentré ses axes de recherche sur les Sciences de Gestion au sens large, et la Modélisation et Aide à la Décision, avec les outils mathématiques (optimisation...) et informatiques (big data...) associées.

Pour plus d'information, consulter le site web du MEMIAD (<http://memiad.eu/>).

Directeur : M. Christophe ELIE-DIT-COSAQUE

☎ 0596 72 74 00

christophe.elie-dit-cosaque@univ-antilles.fr

les MODALITES PRATIQUES



L'Université est accessible aux titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Les non bacheliers peuvent préparer un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU). Ce diplôme est préparé dans le cadre de la formation continue, sous ses deux mentions : A (option littéraire et juridique) et B (option scientifique).

Des titres français ou étrangers peuvent être admis en équivalence du baccalauréat, ou des titres de l'enseignement supérieur.

NB : il appartient aux étudiants de faire une demande de validation de leurs acquis, qui sera examinée par une commission pédagogique.

Les inscriptions annuelles

Il existe deux catégories d'inscriptions obligatoires :

- l'inscription administrative,
- l'inscription pédagogique.

Ces deux inscriptions se font exclusivement en ligne au cours du mois de juillet. Une correction éventuelle peut se faire en septembre durant la période prévue. Pour ce faire, il est nécessaire de se connecter sur le site de l'UA : www.univ-antilles.fr

a. Inscription administrative (IA) en ligne

L'inscription à l'université est réglementée par le décret n° 71-376 du 13 mai 1971. Elle revêt un caractère :

- obligatoire, car elle seule confère la qualité d'étudiant,
- annuel, car elle doit être renouvelée au début de chaque année universitaire,
- exclusif, car nul ne peut préparer le même diplôme dans deux universités,
- personnel.

Il est également possible de s'inscrire à l'université en tant qu'auditeur libre.

b. Inscription pédagogique (IP) en ligne

L'inscription pédagogique en ligne, indispensable pour passer les examens, obéit aux mêmes modalités que l'inscription administrative ; elle est obligatoire et annuelle, et permet à l'étudiant de s'inscrire dans les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD), offerts à leur choix.

L'inscription pédagogique peut faire l'objet de modifications en ligne quant au choix initial de CM et de TD à option.

L'affectation dans les groupes de TD pour les étudiants inscrits dans le cadre du régime normal est obligatoire. Une période de changement de groupe est prévue au début de chaque semestre.

Les périodes d'inscription pédagogique sont indiquées dans l'agenda de l'étudiant (page 24). Le service des examens recevra les étudiants rencontrant des difficultés dans le choix de leur matière. Il convient de se conformer aux horaires de réception du service.

c. Futur(e)s étudiant(e)s

Vous avez obtenu votre baccalauréat et vous avez sur Parcoursup votre avis d'affectation en licence à l'Université des Antilles, vous pouvez vous préinscrire en ligne à partir du site internet : www.univ-antilles.fr - rubrique inscription 2021-2022.

d. Etudiant(e)s

Vous êtes dans une première année post-bac et vous souhaitez changer de filières mais vous n'avez pas participé à la première phase de Parcoursup, vous pouvez encore formuler vos vœux de réorientation ou d'orientation jusqu'au **14 septembre 2021** sur le site internet www.parcoursup.fr

Vous avez validé votre année universitaire, vous pouvez d'ores et déjà vous réinscrire en ligne à partir du site internet www.univ-antilles.fr - rubrique inscription 2021-2022.

e. Validation des acquis (décret n°85-906 du 23 août 1985)

La validation des acquis permet d'accéder non seulement au niveau licence, mais aussi aux masters 1 ou 2. En effet, toute personne pouvant se prévaloir d'acquis personnels, universitaires ou professionnels, a la possibilité d'en demander la validation auprès de la commission pédagogique.

Pour ce faire le candidat doit télécharger l'imprimé de validation d'acquis sur le site de l'Université : www.univ-antilles.fr et le remettre dûment renseigné au service de la scolarité. Après délibération de la commission pédagogique, la proposition est validée par le Doyen par délégation du Président de l'université.

NB : une validation des acquis dispense de l'obtention d'un diplôme complet, mais n'entraîne pas délivrance dudit diplôme.

■ Qui peut demander la validation des acquis ?

Toute personne ayant eu un parcours professionnel d'au moins cinq ans (en cours d'activité ou non) ; dont :

- les étudiants ayant validé des études d'enseignement supérieur hors Université des Antilles ou à l'étranger, ou ayant capitalisé des éléments (unités d'enseignement ou ECTS...), peuvent demander à bénéficier de la dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements (UE), ou d'une année. En outre ils peuvent demander à conserver les notes des matières antérieurement validées ;

- les étudiants ayant validé des programmes d'études intégrés du type ERASMUS ou ayant reçu leurs équivalences peuvent établir leur demande en tenant compte des ECTS (European Credit Transfer System, ou crédits européens) requis ;

- les étudiants titulaires d'un BTS ou d'un DUT ; à ce titre, l'autorisation d'inscription en LS5-S6 s'apprécie principalement au regard de la compatibilité entre ce diplôme avec la licence professionnelle ;

- les étudiants de CPGE admis dans une école listée par arrêté, qui demandent une inscription en LS5-S6 sont automatiquement admis dès lors que la CGPE est dans un domaine compatible avec la licence sollicitée.

f. Validation des acquis et de l'expérience

Conformément au décret 2002-590 du 24 avril 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est une mesure permettant à toute personne quels que soient son âge, son niveau d'études, son

statut, de faire valider les acquis de son expérience professionnelle pour obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

g. Etudiants étrangers (décret 71-376 du 13 mai 1971)

■ étudiants étrangers candidats à une première inscription en licence à l'Université des Antilles

Pour accéder à l'enseignement supérieur en France, les étudiants étrangers doivent, s'ils ne sont pas en possession du baccalauréat français, avoir satisfait aux conditions qui permettent l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays où a été obtenu le diplôme de fin d'études secondaires (diplôme et si nécessaire attestation de réussite aux conditions spécifiques d'accès à l'université dans le pays où il a été obtenu). Ils devront justifier d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation envisagée.

Pour s'inscrire en licence à l'université, une demande d'inscription préalable est obligatoire pour les étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.

Sont dispensés de cette procédure, et peuvent présenter directement une demande d'inscription à l'université, les étudiants étrangers :

- titulaires du baccalauréat français (ou d'un titre admis en dispense par une réglementation nationale),
 - communautaires et de l'espace économique européen,
 - venus en France effectuer des études dans le cadre d'un accord inter-universitaire si ce dernier le précise (il mentionne alors les modalités spécifiques d'inscription),
 - boursiers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (CNOUS, EGIDE),
 - apatrides ou réfugiés politiques titulaires de la carte de l'Office français pour les réfugiés et apatrides (OFPRA),
 - enfants de diplomates en poste en France.

Dans le cadre de cette procédure obligatoire, un examen est prévu pour évaluer la compréhension écrite et orale de la langue française et pour apprécier l'expression écrite des candidats. Cet examen se déroule au mois de février.

Sont dispensés de cet examen :

- les ressortissants des états où le français est la langue officielle,
- les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les ministères de l'Education Nationale et des Affaires Etrangères,
- les titulaires du diplôme approfondi de langue française (DALF).

■ Etudiants ayant commencé des études supérieures dans un pays non CEE et souhaitant les poursuivre à l'Université des Antilles

En fonction des études déjà faites et/ou des diplômes déjà obtenus, ils peuvent solliciter leur admission dans une formation supérieure.

L'établissement qu'ils veulent intégrer est le seul habilité à valider leur formation antérieure, c'est-à-dire à les autoriser à :

- accéder directement à une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementé par l'Etat,
- faire acte de candidature au concours d'entrée dans un établissement,
- être dispensé d'une partie des épreuves d'un diplôme.

NB : La réponse à toute demande relève du Président de l'Université des Antilles sur proposition de la commission pédagogique qui se prononce, notamment sur la compatibilité entre les contenus des diplômes présentés et les exigences de la formation sollicitée. Par ailleurs, le niveau linguistique est également pris en compte.

■ Information et documents à fournir

A l'appui du dossier d'admission préalable, ou lorsque ce dossier n'est pas exigé, de la demande d'inscription, l'étudiant doit fournir :

- une lettre de motivation,
- un acte de naissance, avec sa traduction en français le cas échéant,
- les copies et les originaux des titres donnant accès dans le pays d'origine à la formation envisagée (diplôme, attestation, classement au concours d'accès...) et leur traduction,
- les copies, outre les originaux, des relevés de notes des deux dernières années précédant la demande, lorsqu'il s'agit d'une prière inscription dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants souhaitant s'inscrire à partir de LS3 doivent télécharger un dossier sur le site web aux dates fixées par l'administration.

h. Etudiants handicapés (décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005)

Les étudiants présentant un handicap doivent adresser, sous pli confidentiel, au médecin universitaire de la médecine préventive et de promotion de la santé, tout document relatif à leur état, afin que celui propose des dispositifs adéquats.

i. Transferts de dossiers

De la Faculté de Droit et d'Economie vers une autre université ou une autre UFR de l'Université des Antilles : les étudiants doivent retirer les imprimés de demande de transfert auprès du service scolarité ou télécharger le dossier sur le site web. Les formalités doivent être effectuées avant la date limite figurant dans l'agenda de l'étudiant (page 24).

D'une autre université vers la Faculté de Droit et d'Economie : les étudiants doivent demander à leur établissement d'origine le transfert de leur dossier dès qu'ils ont connaissance de leurs résultats d'examen. Après la date limite aucune demande de transfert de dossier vers l'Université des Antilles ne sera acceptée, aucune carte d'étudiant ne sera délivrée si le transfert n'est pas réalisé à cette date, et les étudiants ne pourront pas se présenter aux examens.

j. Conditions d'annulation des inscriptions et de remboursement des droits d'inscription

L'inscription à l'Université des Antilles représente un engagement pris par :

- l'université de dispenser les enseignements habilités par le ministère,
- l'étudiant d'acquitter le montant des droits d'inscription.

Au cas où l'université ne serait pas en mesure d'assurer les enseignements prévus, l'inscription des étudiants est annulée, et le remboursement des droits d'inscription s'effectue de plein droit.

Ces dispositions ne s'appliquent pas si le défaut d'enseignement de l'université s'explique par des raisons de force majeure ou si le défaut d'enseignement résulte d'une décision de l'étudiant (ex : abandon de la formation).

k. Conditions de remboursement des droits d'inscription

Le remboursement des droits peut s'effectuer dans quatre cas :

- *étudiant boursier* : à défaut de production de la notification définitive de bourse ou de l'attribution conditionnelle de bourse, l'étudiant est autorisé à s'inscrire sous réserve de production de la notification définitive de bourse.

Le cas échéant, l'étudiant s'étant acquitté de l'intégralité des droits universitaires pourra obtenir remboursement de ses droits d'inscription.

▪ *étudiant inscrit dans deux établissements* : l'étudiant inscrit à l'Université des Antilles et dans un autre établissement d'enseignement supérieur bénéficie de plein droit du remboursement de ses droits d'inscription.

Après transfert de son dossier dans l'autre établissement et annulation de son inscription à l'Université des Antilles, le montant des droits d'inscription à rembourser sera diminué de 23,00 € au titre des frais de dossier. La date limite d'annulation d'inscription est fixée par l'administration.

▪ *étudiant ayant trop versé lors de son inscription* : lorsqu'il a versé un paiement supérieur au montant des droits à acquitter pour son inscription, l'étudiant pourra obtenir le remboursement du trop versé, sur production d'une demande de remboursement, avant la date limite.

▪ *annulation d'inscription demandée par l'étudiant* : la demande doit faire l'objet d'un courrier motivé adressé au président de l'université, et accompagnée de pièces justificatives, par le biais du service de la scolarité.

I. Exonérations (décret 84-13 du 5 janvier 1984)

▪ *exonérations de plein droit* : les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la nation sont exonérés de plein droit.

▪ *exonérations sur décision individuelle* : peuvent en bénéficier les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi.

Les dossiers sont à retirer et à déposer au service de la scolarité avant la date prévue (voir l'agenda de l'étudiant page 24).

m. Demande de dispense d'assiduité aux travaux dirigés

La demande est à formuler pour :

- le premier semestre jusqu'au 30 septembre 2021
- le second semestre jusqu'au 17 janvier 2022

Cette demande concerne les étudiants remplissant une ou plusieurs des conditions suivantes :

- salariés,
- sportifs de haut de niveau,
- ayant des enfants à charge ou ayant élevé pendant au moins 3 ans un ou plusieurs enfants,
- handicapés,
- effectuant le service national,
- élus au conseil de l'université ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire.

o. L'environnement numérique de travail (ENT)

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) vous offre, à partir d'un navigateur web, un accès permanent aux services mis à votre disposition : depuis votre domicile, depuis le réseau de l'université ou depuis tout autre point d'accès internet.

Il est accessible en mode personnalisé dès lors que vous vous êtes authentifié(e), et il est destiné à faciliter l'accès à vos informations en lien avec votre formation et votre statut d'étudiant.

Vous y trouverez notamment les services suivants :

- emploi du temps en ligne
- messagerie électronique
- consultation de vos résultats universitaires
- inscriptions pédagogiques
- accès aux cours en ligne et autres ressources pédagogiques

- consultation de ressources bibliothécaires numériques
- portfolio électronique

■ Comment activer votre compte ?

Tout étudiant inscrit administrativement se voit transmettre un identifiant (nom d'utilisateur) après avoir procédé aux formalités en ligne. Vous devez activer votre compte à l'adresse suivante : <http://extranet.univ-antilles.fr> (icône activation de compte) en suivant les instructions transmises, qui nécessitent de signer la charte du bon usage informatique et d'initialiser votre mot de passe.

Votre **identifiant** (nom d'utilisateur) ou encore login se compose de la 1^{ère} lettre de votre prénom et des 7 premiers caractères de votre nom, sans caractères spéciaux.

Pour toute assistance, veuillez contacter <http://mesdemandes.univ-antilles.fr>

1^{re} ANNEE UNIVERSITAIRE

2021 / 2022



DOMAINE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

■ La licence L1

PREMIER SEMESTRE

Période de cours : du 8 septembre au 9 décembre 2021

Début des TD de langues : 15 septembre 2021

Début des TD : 22 septembre 2021

Période de révisions : du 10 au 16 décembre 2021

Période des examens (session 1) : du 17 au 21 décembre 2021

Période de réorientation : du 13 au 17 décembre 2021

Résultats : le 21 janvier 2022

SECOND SEMESTRE

Période de cours : du 4 janvier au 13 avril 2022

Début des TD de langues : 10 janvier 2022

Début des TD : 17 janvier 2022

Période de révisions : du 25 au 29 avril 2022

Période des examens (session 1) : du 2 au 6 mai 2022

Résultats (session 1) : 23 mai 2022

Examens de rattrapage (session 2) : du 7 au 11 juin 2022

Résultats (session 2) : le 28 juin 2022

■ Les licences L2 et les masters M1

PREMIER SEMESTRE

Période de cours : du 6 septembre au 4 décembre 2021

Début des TD de langues : 13 septembre 2021

Début des TD : 20 septembre 2021

Période de révisions : du 6 au 11 décembre 2021

Période des examens (session 1) : du 13 au 21 décembre 2021

Résultats : le 21 janvier 2022

SECOND SEMESTRE

Période de cours : du 4 janvier au 13 avril 2022

Début des TD de langues : 10 janvier 2022

Début des TD : 17 janvier 2022

Période de révisions : du 25 au 29 avril 2022

Période des examens (session 1) : du 2 au 6 mai 2022

Résultats (session 1) : 23 mai 2022

Examens de rattrapage (session 2) : du 7 au 17 juin 2022

Résultats (session 2) : le 4 juillet 2022

■ Les licences L3

PREMIER SEMESTRE

Période de cours : du 6 septembre au 4 décembre 2021

Début des TD de langues : 13 septembre 2021

Début des TD : 20 septembre 2021

Période de révisions : du 6 au 11 décembre 2021

Période des examens (session 1) : du 13 au 21 décembre 2021

Résultats : le 21 janvier 2022

Période de stage : du 4 au 22 janvier 2022

SECOND SEMESTRE

Période de cours : du 24 janvier au 4 mai 2022

Début des TD de langues : 31 janvier 2022

Début des TD : 7 février 2022

Période de révisions : du 5 au 11 mai 2022

Période des examens (session 1) : du 12 au 18 mai 2022

Examens de rattrapage (session 2) : du 20 au 30 juin 2022

■ Les masters M2 droit privé

Période de cours : du 4 octobre 2021 au 1^{er} avril 2022

Période des examens : du 11 au 29 avril 2022

Période de stage M2 professionnel : du 2 mai au 3 août 2022

Période de dépôt des mémoires M2 recherche : du 30 mai au 3 juin 2022

Soutenance des mémoires M2 recherche : du 13 au 24 juin 2022

Résultats des examens M2 recherche : le 30 juin 2022

Période de dépôt des rapports de stage M2 professionnel : du 5 au 7 septembre 2022

Soutenance des rapports de stage M2 professionnel : du 12 au 21 septembre 2022

Résultats des examens M2 professionnel : le 30 septembre 2022

■ Les masters M2 droit public

Période de cours : du 4 octobre 2021 au 29 avril 2022

Période de stage M2 professionnel : du 2 mai au 2 juillet 2022

Période de dépôt des mémoires M2 recherche : du 30 mai au 3 juin 2022

Soutenance des mémoires M2 recherche : du 13 au 24 juin 2022

Résultats des examens M2 recherche : le 30 juin 2022

Période de dépôt des rapports de stage M2 professionnel : du 5 au 7 septembre 2022

Soutenance des rapports de stage M2 professionnel : du 12 au 21 septembre 2022

Résultats des examens M2 professionnel : le 30 septembre 2022

DOMAINE ECONOMIE ET GESTION

■ La licence L1

PREMIER SEMESTRE

Période de cours : du 8 septembre au 18 décembre 2021

Début des TD de langues : 15 septembre 2021

Début des TD : 27 septembre 2021

Période de réorientation : du 13 au 17 décembre 2021

Résultats (1^{er} semestre) : le 21 janvier 2022

SECOND SEMESTRE

Période de cours : du 4 janvier au 16 mai 2022

Début des TD de langues : 10 janvier 2022

Début des TD : 31 janvier 2022

Résultats (2nd semestre) : 7 juin 2022

■ Les licences L2 et les masters M1

PREMIER SEMESTRE

Période de cours : du 6 septembre au 18 décembre 2021

Début des TD de langues : 13 septembre 2021

Début des TD : 27 septembre 2021

SECOND SEMESTRE

Période de cours : du 4 janvier au 16 mai 2022

Début des TD de langues : 10 janvier 2022

Début des TD : 17 janvier 2022

Résultats : 7 juin 2022

■ Les licences L3

PREMIER SEMESTRE

Période de cours : du 6 septembre au 18 décembre 2021

Début des TD de langues : 13 septembre 2021

Début des TD : 27 septembre 2021

SECOND SEMESTRE

Période de cours : du 4 janvier au 13 avril 2022

Début des TD de langues : 10 janvier 2022

Début des TD : 24 janvier 2021

Période de stage : du 25 avril au 10 juin 2022

Dépôt rapport de stage : 20 juin 2022

Résultats : 5 juillet 2022

■ Les masters M2

Période de cours : du 4 octobre 2021 au 31 janvier 2022

Début période de stage : du 1^{er} février 2022

Période de dépôt des mémoires M2 recherche : du 30 mai au 3 juin 2022

Soutenance des mémoires M2 recherche : du 13 au 24 juin 2022

Résultats des examens M2 recherche : le 30 juin 2022

Période de dépôt des rapports de stage M2 professionnel : du 5 au 7 septembre 2022

Soutenance des rapports de stage M2 professionnel : du 12 au 21 septembre 2022

Résultats des examens M2 professionnel : le 30 septembre 2022

les VACANCES UNIVERSITAIRES

2021 / 2022



■ TOUSSAINT	1 ^{er} au 2 NOV inclus
■ ARMISTICE	11 NOV
■ NOEL	22 DEC inclus au 3 JANV inclus
■ CARNAVAL	28 FEV inclus au 2 MARS inclus
■ MI-CAREME	8 MARS
■ PAQUES	14 AVR inclus au 23 AVR inclus
■ FETE DU TRAVAIL	1 ^{er} MAI
■ VICTOIRE 1945	8 MAI
■ ASCENSION	26 MAI
■ ABOLITION DE L'ESCLAVAGE vendredi 27 mai 2022 (Guadeloupe)	22 MAI
■ PENTECOTE	6 JUIN

L'AGENDA de l'étudiant

2021/2022



Les dates administratives importantes PREMIER SEMESTRE

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Acquittement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC)

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Première inscription ou réorientation à l'Université des Antilles :

<http://www.univ-antilles.fr/iaprimo>

Réinscription à l'Université des Antilles :

<http://www.univ-antilles.fr/iareins>

Inscription à l'Université des Antilles des élèves acceptés et inscrits en 1ère année dans une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)

<http://www.univ-antilles.fr/cpge>

Poursuite ou reprise d'études (L2, L3, M1, M2), via la plateforme eCandidat

<http://www.univ-antilles.fr/candidature>

Transmission des pièces justificatives :

<http://www.univ-antilles.fr/pjweb>

8 JUIL
au
27 SEPT

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

TRAVAUX DIRIGES LANGUES

En ligne

<http://wachaetu3.univ-antilles.fr/ipweb/login Inscription.jsf>

jusqu'au
3 SEPT

TRAVAUX DIRIGES

(autres matières que langues)

jusqu'au
20 SEPT

1^{er}
au
14 SEPT

CHOIX DES COURS A OPTIONS

En ligne ou service des examens

jusqu'au
30 SEPT

DEPOT DE LA DEMANDE DU REGIME SPECIAL ETUDIANT DISPENSE D'ASSIDUITE TRAVAUX DIRIGES DEMANDE DE CONTROLE CONTINU RSE

Formulaire à télécharger à l'adresse suivante

http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.____martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20de%20re%CC%81gime%20spe%CC%81cial%20d%27e%CC%81tudes.pdf

Dépôt au service des examens (porte n° 6) ou par mail à l'adresse suivante fde-examens@univ-antilles.fr

jusqu'au
20 SEPT

CHANGEMENT DE FILIERE

service de scolarité

jusqu'au
1^{er} SEPT

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ANNULATION SANS MOTIF

Formulaire à télécharger à l'adresse suivante :

http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.____martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20d%27annulation%20d%27inscription_3.pdf

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse suivante fde-scolarite@univ-antilles.fr

jusqu'au
15 OCT

VALORISATION ENGAGEMENT ETUDIANT AMENAGEMENT DES ETUDES ET DROITS SPECIFIQUES AU TITRE DU STATUT D'ETUDIANTS SPECIFIQUES VALORISATION DES COMPETENCES, CONNAISSANCES ET APTITUDES ACQUISES

http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/formulaire_de_demande_de_vee.pdf

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse suivante fde-scolarite@univ-antilles.fr

jusqu'au
15 OCT

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTIONS ANNULATION MOTIVEE

Formulaire à télécharger à l'adresse suivante :

http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.____martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20d%27annulation%20d%27inscription_3.pdf

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse suivante fde-scolarite@univ-antilles.fr

jusqu'au
30 OCT

DEMANDE DE CESURE POUR UNE PERIODE DEBUTANT AU 2^{EME} SEMESTRE

Modalités de mise en œuvre de la période de césure

[http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/
modalites de mise en oeuvre de la periode de cesure 2.pdf](http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/modalites_de_mise_en_oeuvre_de_la_periode_de_cesure_2.pdf)

Demande de césure

[http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/
formulaire de demande de cesure 1.pdf](http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/formulaire_de_demande_de_cesure_1.pdf)

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse :
fde-scolarite@univ-antilles.fr

jusqu'au
15 NOV

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTIONS TROP-PERÇU

Formulaire à télécharger à l'adresse suivante :

[http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.martinique.univ-
antilles.fr/files/Demande%20d%27annulation %20d%27inscription 3.pdf](http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20d%27annulation%20d%27inscription_3.pdf)

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse suivante
fde-scolarite@univ-antilles.fr

2
au
6 DEC

REORIENTATION

jusqu'au
15 DEC

TRANSFERT « DEPART »

www.univ-antilles.fr/transfert

Demande d'un quitus en ligne au service commun de documentation
(bibliothèque universitaire)

quitus@univ-antilles.fr

SECOND SEMESTRE

3
au
7 JANV

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

TRAVAUX DIRIGES LANGUES

En ligne

<http://wachaetu3.univ-antilles.fr/ipweb/login Inscription.jsf>

TRAVAUX DIRIGES

(autres matières que langues)

3
au
14 JANV

CHOIX DES COURS A OPTIONS

En ligne ou service des examens

jusqu'au
17 JANV

DEPOT DE LA DEMANDE DU REGIME SPECIAL ETUDIANT

DISPENSE D'ASSIDUITE TRAVAUX DIRIGES

DEMANDE DE CONTROLE CONTINU RSE

Formulaire à télécharger à l'adresse suivante

<http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20de%20re%CC%81gime%20spe%CC%81cial%20d%27e%CC%81tudes.pdf>

Dépôt au service des examens (porte n° 6) ou par mail à l'adresse suivante fde-examens@univ-antilles.fr

jusqu'au
15 JANV

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

BOURSIERS

Formulaire à télécharger à l'adresse suivante :

http://formation.univ-antilles.fr/sites/formation.aegirprod.martinique.univ-antilles.fr/files/Demande%20d%27annulation%20d%27inscription_3.pdf

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse suivante fde-scolarite@univ-antilles.fr

jusqu'au
15 JUIN

DEMANDE DE CESURE

POUR UNE PERIODE DEBUTANT

AU 1^{ER} SEMESTRE

Modalités de mise en œuvre de la période de césure

<http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/modalites de mise en oeuvre de la periode de cesure 2.pdf>

Demande de césure

<http://www.univ-antilles.fr/sites/default/files/medias/formulaire de demande de cesure 1.pdf>

Dépôt au service de la scolarité (porte n° 3) ou par mail à l'adresse suivante fde-scolarite@univ-antilles.fr

1^{er}
au
31 JUIL

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Acquittement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC)

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Première inscription ou réorientation à l'Université des Antilles :

<http://www.univ-antilles.fr/iaprimo>

Réinscription à l'Université des Antilles :

<http://www.univ-antilles.fr/iareins>

Inscription à l'Université des Antilles des élèves acceptés et inscrits en 1^{ère} année dans une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)

<http://www.univ-antilles.fr/cpge>

Poursuite ou reprise d'études (L2, L3, M1, M2), via la plateforme eCandidat

<http://www.univ-antilles.fr/candidature>

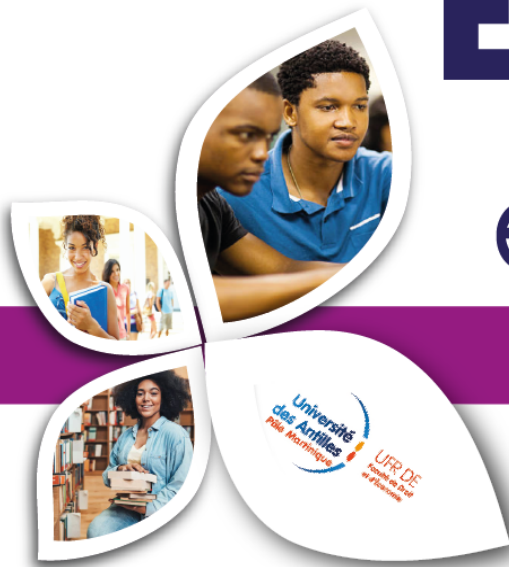
Transmission des pièces justificatives :

<http://www.univ-antilles.fr/pjweb>

l'offre de formations



le domaine ECONOMIE et GESTION



Le cursus des études en économie et gestion donne lieu à la délivrance de différents diplômes. Les enseignements assurés dans le **département d'économie et gestion** ont été approuvés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour l'année 2020-2021, la faculté est habilitée à délivrer les diplômes ci-après. Les tableaux, qui suivent, synthétisent les cours assurés.

A. La licence mention **ECONOMIE ET GESTION**

Cette licence comporte 4 parcours :

- parcours « comptabilité, contrôle, audit »
- parcours « monnaie, banque, finance »
- parcours « management des entreprises »
- parcours « économie et politique publiques »

Les deux premières années (L1 et L2) sont communes.

Les responsables des études sont Mesdames **Elisa PAULIN** et **Janis HILARICUS**.

■ la licence **L1**

SEMESTRE 1 - LS1						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UE0.1.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction à la microéconomie	1	3	20h	0	CC ¹
	Introduction à la macroéconomie	1	3	20h	0	CC
UE0.1.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction à la gestion	1	4	30h	0	CC
	Mathématiques 1	1	5	30h	16h	CC

¹ CC : contrôle continu

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEC.1 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques 1	1	1	0	12h	CC
	LVE : Anglais / Espagnol	2	2	0	16h	CC
	Méthodologie documentaire et générale	1	1	0	12h	CC
	Techniques d'expression écrite (projet Voltaire)	1	1	0	12h	CC
UEP.1 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Economie caribéenne	1	3	24h	0	CC
	Sociologie économique	1	3	24h	0	CC
	Introduction à la gestion commerciale	1	2	20h	0	CC
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Introduction à la science politique	1	2	24h	0	CC
	Introduction au droit privé	1	2	30h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 1			30	192 h ou 198h	68h	

SEMESTRE 2 – LS2						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.2.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Statistique 1	1	5	30h	16h	CC
	Macroéconomie 1	1	5	30h	16h	CC
UEO.2.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Microéconomie 1	1	5	30h	16h	CC
	Comptabilité générale	1	5	30h	16h	CC
UEC.2 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques 2	1	1	0	12h	CC
	LVE : Anglais / Espagnol	2	2	0	16h	CC
	Projet Personnel et Professionnel projet Voltaire	1	1	0	10h	CC
UEP.2 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Histoire de la pensée économique	1	2	24h	0	CC
	Introduction au droit commercial	1	2	20h	0	CC
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Démographie économique	1	2	20h	0	CC
	Economie européenne	1	2	20h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 2			30	184h	102h	
TOTAL L1 mention ECONOMIE ET GESTION			60	376h ou 382h	170h	

SEMESTRE 3 – LS3						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.3.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Management	1	5	30h	16h	CC ¹
	Mathématiques 2	1	5	30h	16h	CC
UEO.3.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Macroéconomie 2	1	5	30h	16h	CC
	Fiscalité	1	5	30h	16h	CC
UEC.3 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Introduction à la logique algorithmique	1	1	0	12h	CC
	LVE : Anglais/Espagnol	2	2	0	16h	CC
	Projet Voltaire					
	Méthodologie de l'insertion professionnelle	1	1	0	12h	CC
UEP.3 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	<i>2 matières au choix parmi les suivantes :</i>					
	Institutions économiques internationales	1	3	24h	0	CC
	Economie du sport	1	3	20h	0	CC
	Introduction à la communication commerciale	1	3	20h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 3			30	160h ou 164h	104h	

SEMESTRE 4 – LS4						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.4.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Microéconomie 2	2	5	30h	16h	CC
	Comptabilité approfondie 1	2	5	30h	16h	CC
UEO.4.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Contrôle de gestion 1	2	5	30h	16h	CC
	Statistiques 2	1	5	30h	16h	CC
UEC.4 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Statistiques, application avec le langage R	1	1	0	16h	CC
	Compétences linguistiques :					
	LVE : Anglais ou Espagnol + Voltaire	2	2	0	16h	CC
UEP.4 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	EC libre (polaire)	1	1	0	24h	CC
	Institutions et politique monétaires	2	3	24h	0	CC
	Intermédiaires et marchés financiers	1	3	20h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 4			30	164h	120h	
TOTAL L2 mention ECONOMIE ET GESTION			60	324h ou 328h	224h	

¹ CC : contrôle continu

■ la licence L3 parcours **comptabilité - contrôle - audit**

SEMESTRE 5 – LS5						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UEO.5.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Comptabilité approfondie 2	1	5	24h	16h	CC ¹
	Gestion des stocks et de la production	1	5	30h	16h	CC
UEO.5.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Statistiques inférentielles	1	4	24h	16h	CC
	Mathématiques appliquées	1	4	24h	16h	CC
UEC.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques	1	2	0	16h	CC
	LVE : Anglais ou Espagnol Projet Voltaire	1	2	0	16h	CC
	EC libre (polaire)	1	1	0	24h	CC
UEP.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Droit des sociétés	1	2	20h	0	CC
	Droit social : relations individuelles	1	2	24h	0	CC
	Class master					
	Audit 1	2	3	20h	10h	CC
TOTAL SEMESTRE 5			30	166h	130h	

SEMESTRE 6 – LS6						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UEO.6.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Contrôle de gestion 2 : outils	1	4	24h	16h	CC
	Audit 2	2	4	20h	10h	CC
UEO.6.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Analyse financière	1	4	24h	16h	CC
	Gestion financière	1	4	24h	16h	CC
UEC.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Simulation / jeux d'entreprise	1	2	0	24h	CC
	Stage (6 semaines minimum entre le LS4 et le LS6)	1	2			
	LVE : Anglais/espagnol Projet Voltaire	1	2	0	16h	CC
UEP.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Droit fiscal	2	3	20h	10h	CC
	Difficultés comptables et fiscales	2	3	20h	10h	CC
	Droit pénal des affaires	1	2	20h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 6			30	152h	118h	
TOTAL L3 parcours COMPTABILITE - CONTROLE - AUDIT			60	318h	248h	
TOTAL LICENCE mention ECONOMIE ET GESTION parcours COMPTABILITE - CONTROLE - AUDIT			180	min 1018h ou max 1028h	642h	

¹ CC : contrôle continu

■ la licence L3 parcours monnaie – banque – finance

SEMESTRE 5 – LS5						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.5.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Microéconomie de l'incertitude	2	5	24h	16h	CC ¹
	Economie de l'environnement	1	4	24h	0	CC
UEO.5.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Statistiques inférentielles	1	4	24h	16h	CC
	Mathématiques appliquées	1	4	24h	16h	CC
UEC.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques	1	2	0	16h	CC
	LVE : Anglais ou Espagnol Projet Voltaire	2	2	0	16h	CC
	EC libre (polaire)	1	1	0	24h	CC
UEP.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Régulation et supervision bancaires	1	1	16h	0	CC
	Economie bancaire	1	3	24h	0	CC
	Economie du développement	1	4	24h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 5			30	160h	104h	

SEMESTRE 6 – LS6						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.6.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Economie internationale	1	4	24h	16h	CC
	Econométrie	2	5	30h	16h	CC
UEO.6.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Economie du travail	1	4	24h	16h	CC
	Théorie de la croissance	1	4	24h	16h	CC
UEC.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Simulation / jeux d'entreprise	1	1	0	24h	CC
	LVE : Anglais/espagnol Projet Voltaire	1	2	0	16h	CC
	Stage (6 semaines minimum entre LS4 et LS6)	1	2			
UEP.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Marché de l'assurance	1	1	20h	0	CC
	Marketing et stratégie bancaires	1	1	20h	0	CC
	Analyse financière	2	4	24h	16h	CC
	Introduction à la théorie des jeux	1	2	20h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 6			30	186h	120h	
TOTAL L3 parcours MONNAIE - BANQUE - FINANCE			60	346h	224h	
TOTAL LICENCE mention ECONOMIE ET GESTION parcours MONNAIE - BANQUE - FINANCE			180	min 1046h ou max 1056h	618h	

¹ CC : contrôle continu

■ la licence L3 parcours **management des entreprises**

SEMESTRE 5 – LS5						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.5.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Comptabilité approfondie 2	1	5	24h	16h	CC ¹
	Gestion des stocks et de la production	1	5	30h	16h	CC
UEO.5.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Statistiques inférentielles	1	4	24h	16h	CC
	Mathématiques appliquées	1	4	24h	16h	CC
UEC.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques	2	2	0	16h	CC
	Compétences linguistiques : - LVE : Anglais ou Espagnol + Voltaire	2	2	0	16h	CC
	EC libre (polaire)	1	1	0	24h	
UEP.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Marketing	1	4	24h	16h	CC
	Gestion de la qualité	1	3	20h	10h	CC
TOTAL SEMESTRE 5			30	146h	146h	

SEMESTRE 6 – LS6						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.6.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Econométrie	1	5	30h	16h	CC
	Analyse financière	1	4	24h	16h	CC
UEO.6.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction à la stratégie	1	3	20h	10h	CC
	Gestion financière	2	5	24h	16h	CC
UEC.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Simulation / jeux d'entreprise	1	1	0	24h	CC
	Compétences linguistiques : LVE : anglais/espagnol Projet Voltaire	1	2	0	16h	CC
	Stage (6 semaines minimum entre le LS4 et le LS6)	1	2			
UEP.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Introduction au management des ressources humaines	2	2	20h	0	CC
	Contrôle de gestion 2	2	4	24h	16h	CC

¹ CC : contrôle continu

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEP.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Conduite et gestion de projets	1	2	10h	10h	CC
TOTAL SEMESTRE 6			30	152h	124h	
TOTAL L3 parcours MANAGEMENT DES ENTREPRISES			60	298h	270h	
TOTAL LICENCE mention ECONOMIE ET GESTION parcours MANAGEMENT DES ENTREPRISES			180	min 998h ou max 1008h	664h	

■ la licence L3 parcours économie et politiques publiques

SEMESTRE 5 – LS5						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEO.5.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Microéconomie de l'incertitude	2	5	24h	16h	CC ¹
	Economie de l'environnement	1	4	24h	0	CC
UEO.5.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Statistiques inférentielles	1	4	24h	16h	CC
	Mathématiques appliquées	1	4	24h	16h	CC
UEP.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Outils informatiques	2	2	0	16h	CC
	LVE : Anglais ou Espagnol Projet Voltaire	2	2	0	16h	CC
	EC libre (polaire)	1	1	0	24h	CC
UEC.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Analyse économique des finances publiques	1	4	24h	0	CC
	Economie du développement	1	4	24h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 5			30	144h	104h	

SEMESTRE 6 – LS6						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEO.6.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Economie internationale	1	4	24h	16h	CC
	Econométrie	2	5	30h	16h	CC

¹ CC : contrôle continu

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UEO.6.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Economie du travail	1	4	24h	16h	CC
	Théorie de la croissance	1	4	24h	16h	CC
UEC.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Simulation / jeux d'entreprise	1	1	0	24h	CC
	LVE : anglais/espagnol	2	2	0	16h	CC
	Projet Voltaire					
	Stage 6 semaines minimum entre le LS4 et le LS6	1	2			
UEP.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Introduction à la théorie des jeux	1	2	20h	0	CC
	Economie publique 1	2	4	30h	0	CC
	Economie sociale et solidaire	2	2	24h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 6			30	176h	104h	
TOTAL L3 parcours ECONOMIE ET POLITIQUE PUBLIQUES			60	320h	208h	
TOTAL LICENCE mention ECONOMIE ET GESTION parcours ECONOMIE ET POLITIQUE PUBLIQUES			180	min 1020h ou max 1030h	602h	

B. Les licences professionnelles

La faculté est habilitée à délivrer une licence mention « assurance – banque – finance » - chargé de clientèle parcours conseiller commercial clientèle particulier, ainsi qu'une licence mention gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire – parcours gestion et management territorial des structures de l'économie sociale et solidaire, en formation continue.

■ la licence professionnelle **assurance - banque - finance**

Le responsable des études de la licence professionnelle est M. **Kévin SPINASSOU**.

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat ^o
UE.1 - ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET ASSURANTIEL						
module INTERMEDIATION BANCAIRE	Economie bancaire	3	2,5	24h	0	CC ¹
	Régulation et supervision bancaires	2	1,5	16h	0	CC
	Socio-économie des ménages	2	1	12h	0	CC
module ENVIRONNEMENT ET RISQUES EN BANQUE ET ASSURANCE	Environnement de l'assureur	2	2	16h	0	CC
	Gestion financière	2,5	2	18h	0	CC
	Marchés financiers	2	1,5	16h	0	CC
	Introduction aux risques de crédit et de marché	2	1,5	16h	0	CC

¹ CC : contrôle continu

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UE.1 - ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET ASSURANTIEL						
module ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FISCAL	Fiscalité des revenus et du patrimoine	2,5	2	20h	0	ETE ¹
	Cadre juridique de la banque et de l'assurance	2,5	2	20h	0	ETE
	Droit des affaires	2	1,5	16h	0	ETE
module OUVERTURE	Mathématiques financières	3	2	14h	10h	CC
	Outils informatiques	2	1,5	0	14h	CC
	Anglais financier	2,5	2	0	20h	CC
	Ethique et responsabilité sociétale des entreprises	2	1	12h	0	CC
TOTAL UE1			24	200h	44h	
UE.2 - PRATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE ET ASSURANTIEL						
module PROJETS DU CLIENT	Qualifier les projets du client	4	3	32h	0	CC
module DECLENCHEMENT DE PRISES DE CONSCIENCE	Déclencher les prises de conscience	3	2,5	24h	0	CC
module ASSURANCE DES PERSONNES ET BIENS	Commercialiser des contrats d'assurance	3	2,5	24h	0	CC
module ENTREE EN RELATION	Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation	3	2,5	24h	0	CC
module IDENTIFICATION DES SOLUTIONS	Identifier les solutions	4,5	3,5	40h	0	CC
module BESOINS DE FINANCEMENT	Traiter les besoins de financement	3	2,5	24h	0	CC
module ADHESION DU CLIENT ET SUIVI	Rempporter l'adhésion du client et assurer le suivi	3	2,5	24h	0	CC
module LEVIERS DE DEVELOPPEMENT	Actionner les leviers de développement	2	1,5	16h	0	CC
module SATISFACTION CLIENT	Développer la satisfaction client	3	2	20h	0	CC
module ACCROISSEMENT DU PNB	Contribuer à l'accroissement du PNB	2	1,5	16h	0	CC
TOTAL UE2			24	244h		

¹ ETE : examen terminal écrit

		Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UE.3 - PROJET TUTEURE							
PROJET TUTEURE	Projet tuteuré		6	6	20h (+ 100 h en autonomie)		soutenance
TOTAL UE3				6	20h		
UE.4 - MEMOIRE PROFESSIONNEL							
MEMOIRE PROFESSIONNEL	Mémoire professionnel		6	6	20h		soutenance
TOTAL UE4				6	20h		
TOTAL LICENCE PROFESSIONNELLE mention ASSURANCE - BANQUE - FINANCE : chargé de clientèle				60	484h	44h	

La faculté est habilitée à délivrer un master avec une mention « économie appliquée » et un master mention « banque – finance – assurance ».

C. Les masters mention **ECONOMIE APPLIQUEE**

Le responsable des études de ce master est Monsieur **Philippe BANCE**.

■ le master **M1**

SEMESTRE 1 – MS1							
		Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UE0.1.1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Théories et politiques macroéconomiques		2	5	30h	16h	CC ¹
	Modélisation économétrique		2	4	30h	16h	CC
UE0.1.2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Economie industrielle		1	3	24h	0	CC
	Management des ressources humaines		1	4	24h	12h	CC
UEC.1 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Compétences linguistiques : LVE : anglais ou espagnol projet Voltaire		1	2	0	16h	CC
	Outils de management stratégique approfondi		1	1	0	12h	CC
UEP.1 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Marketing approfondi		1	4	20h	14h	CC
	Economie publique		1	3	24h	0	CC
	Méthodes multivariées d'analyse de données		2	4	30h	16h	CC
TOTAL SEMESTRE 1				30	182h	102h	

¹ CC :contrôle continu

SEMESTRE 2 – MS2

SEMESTRE 2 – MS2						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEO.2.1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Introduction à la recherche opérationnelle	1	3	30h	0	CC
	Méthodes économétriques	2	4	30h	16h	CC
UEO.2.2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Théories des organisations et du management	1	4	24h	0	CC
	Politique financière de l'entreprise	1	4	24h	0	CC
UEC.2 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Compétences linguistiques : - LVE : anglais ou espagnol - projet Voltaire	1	2	0	16h	CC
	Méthodes multivariées d'analyse de données 2	1	1	0	16h	CC
UEP.2 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Fusion et absorption	2	3	24h	0	CC
	Études de synthèse en management	1	3	24h	0	CC
	Economie et politique de la santé	1	3	24h	0	CC
	Economie des territoires	1	3	24h	0	CC
TOTAL SEMESTRE 2			30	204h	48h	
TOTAL M1 mention ECONOMIE APPLIQUEE			60	386h	150h	

■ le master M2

SEMESTRE 3 – MS3

SEMESTRE 3 – MS3						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEO.3.1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Diagnostic et évaluation financière	2	4	24h	0	CC ¹
	Evaluation des politiques publiques	2	4	24h	0	CC
UEO.3.2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Economie et politiques régionales	2	4	24h	0	CC
	Economie du développement durable	2	4	24h	0	CC
<i>1 UEP au choix parmi les suivantes :</i>						
UEP.3 (coef. 1) Gestion de l'entreprise ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Négociation	1	1	16h	0	CC
	Management stratégique	2	2	24h	0	CC
	Comptabilité et audit	2	3	24h	0	CC
	Contrôle de gestion approfondie	2	3	24h	0	CC
UEP.3 (coef. 1) Gestion des collectivités et développement local ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Aménagement du territoire	2	2	20h	0	CC
	Finances locales	2	2	20h	0	CC
	Management des projets publics	1	1	18h	0	CC
	Organisation territoriale des politiques publiques	2	2	24h	0	CC
	Analyse financière des collectivités territoriales	2	2	24h	0	CC

¹ CC : contrôle continu

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEC.3 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	LVE : anglais ou espagnol	2	2	0	16h	CC
	Méthodes multivariées d'analyse de données 3	2	2	0	16h	CC
	Méthodologie des mémoires de recherche et professionnel	2	1	0	18h	CC
TOTAL SEMESTRE 3			30	184h ou 202h	50h	

SEMESTRE 4 – MS4						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UE (coef. 1) STAGE OU RECHERCHE	Stage et mémoire professionnel		30			
	ou Mémoire de recherche		30			
TOTAL SEMESTRE 4			30	-	-	
TOTAL M2 mention ECONOMIE APPLIQUEE			60	184h ou 202h	50h	
TOTAL MASTER mention ECONOMIE APPLIQUEE			120	570h ou 588h	200h	

D. Les masters mention **MONNAIE - BANQUE - FINANCE**

Le responsable des études de ce master est Monsieur **Eric KAMWA**.

■ le master **M1**

SEMESTRE 1 – MS1						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEO.1.1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Théories et politiques macroéconomiques	1	5	30h	16h	CC ¹
	Modélisation économétrique	1	5	30h	16h	CC
UEO.1.2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Fiscalité internationale	1	3	24h	0	CC
	Economie industrielle	1	3	24h	0	CC
UEP.1 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Microéconomie de l'assurance	1	3	24h	0	CC
	Finance d'entreprise et risque	1	3	24h	16h	CC
	Management des ressources humaines	1	2	24h	12h	CC
UET.1 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX	Méthodes multivariées d'analyse de données	2	4	30h	16h	CC
	LVE : anglais ou espagnol	1	2	0	16h	CC
	Projet Voltaire					
TOTAL SEMESTRE 1			30	210h	92h	

¹ CC : contrôle continu

SEMESTRE 2 – MS2						
UEO.2.1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Théories des organisations	1	4	24h	0	CC
	Economie bancaire approfondie	2	4	24h	0	CC
	Méthodes économétriques	1	5	30h	16h	CC
	Finance internationale	1	4	24h	0	CC
UEP.2 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Théories financières	1	4	24h	0	CC
	Techniques des assurances	1	3	24h	0	CC
	Marché des produits dérivés	1	3	24h	0	CC
UEC.2 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	LVE : anglais ou espagnol Projet Voltaire	1	2	0	16h	CC
	Méthodes multivariées d'analyse de données 2	1	1	0	16h	CC
TOTAL SEMESTRE 2			30	174h	48h	
TOTAL M1 mention MONNAIE - BANQUE - FINANCE			60	384h	140h	

■ le master M2

SEMESTRE 3 – MS3						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UEO.3.1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Gestion des risques bancaires	2	4	30h	0	CC ¹
	Droit bancaire	1	4	24h	0	CC
UEO.3.2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Théorie de l'épargne et de l'investissement	1	4	24h	0	CC
	Econométrie financière	1	4	24h	0	CC
UEP.3 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Suivi de portefeuille titres fictif	1	1	0	12h	CC
	Assurance de personnes et de biens	1	2	16h	0	CC
	Gestion du compte particulier	1	2	20h	-	CC
	Gestion du compte professionnel	1	2	20h	-	CC
	Gestion de patrimoine	1	2	20h	-	CC
UEC.3 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Méthodes multivariées d'analyse de données 3	2	2	-	16h	CC
	LVE : anglais ou espagnol	2	2	-	16h	CC
	Methodologie des mémoires de recherche et professionnel	1	1	-	18h	CC
TOTAL SEMESTRE 3			30	178h	70h	

SEMESTRE 4 – MS4						
UE (coef. 1) STAGE OU RECHERCHE	Stage et mémoire professionnel		30	-	-	
	ou Mémoire de recherche		30	-	-	
TOTAL SEMESTRE 4			30	-	-	
TOTAL M2 mention MONNAIE - BANQUE - FINANCE			60	178h	70h	
TOTAL MASTER mention MONNAIE - BANQUE – FINANCE			120	562h	210h	

¹ CC : contrôle continu

le domaine **DROIT** et **SCIENCE POLITIQUE**



Le cursus des études en droit et science politique donne lieu à la délivrance de différents diplômes. Les enseignements assurés dans le **département de droit et science politique** ont été approuvés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour l'année 2021-2022, la faculté est habilitée à délivrer les diplômes ci-après. Les tableaux, qui suivent, synthétisent les cours assurés.

A. - Les licences mention **DROIT**

La licence mention « droit » comporte 2 parcours :

- un parcours « droit »
 - un parcours « administration publique »
- ainsi qu'un parcours adapté étalé sur 4 ans

Elle est composée de six semestres répartis sur trois années. La règle normale de progression est la validation de deux semestres par an.

M. **Yann TEPHANY** est le responsable des études.

■ la licence **L1**

SEMESTRE 1 - LS1						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UEO.1 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit privé	2	7	34h	16h	CCI ¹
	Institutions judiciaires	1	4	30h	0	ETE ¹
UEO.2 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit public	2	7	34h	16h	CCI
	Introduction historique au droit	1	4	30h	0	CCI

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETE : examen terminal écrit

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEP.1 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 matière au choix</i>	Introduction à la science politique	1	3	24h	0	CCI
	Connaissance de la Caraïbe	1	3	24h	0	CCI
	Introduction à la macroéconomie	1	3	20h	0	CCI
UEC.1 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques multimédias	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais / Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Passeport documentaire	1	1	0	12h	CCI
	Méthodologie (dont Voltaire)	1	1	0	16h	CCI
TOTAL SEMESTRE 1			30	152h	96h	

SEMESTRE 2 – LS2						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.3 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : droit des personnes et de la famille	2	7	34h	18h	CCI
	Histoire du droit et des institutions	1	4	30h	0	CCI
UEO.4 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit constitutionnel : les institutions de la V ^e République	2	7	34h	18h	CCI
	Institutions administratives	1	4	30h	0	ETE
UEP.2 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 matière au choix</i>	Institutions internationales	1	3	30h	0	CCI
	Histoire des idées politiques	1	3	30h	0	CCI
UEC.2 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques multimédias	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais / Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Culture générale (dont Voltaire) : enjeux fondamentaux	1	2	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 2			30	158h	84h	
TOTAL L1 mention DROIT			60	306h ou 310h	180h	

SEMESTRE 3 – LS3						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.5 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : les contrats	2	6	34h	16h	CCI ¹
	Droit des biens	1	3	30h	0	ETE ¹
UEO.6 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit administratif : les fondements	2	6	34h	16h	CCI
	Finances publiques	1	3	30h	0	ETE
UEP.3 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Institutions Européennes	1	2,5	24h	0	ETE
	Introduction aux droits fondamentaux	1	2,5	24h	0	ETE
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Histoire du droit privé	1	2	24h	0	CCI
	Histoire de la vie politique française	1	2	24h	0	CCI
UEC.3 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Théorie du droit	1	2	24h	0	ETE
	Culture générale : débats contemporains	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais/Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	OIM : utilisation des bases de données juridiques	1	1	0	12h	CCI
	PPP (se préparer au monde du travail) (dont Voltaire)	1	1	0	10 h	CCI
TOTAL SEMESTRE 3			30	200h	90h	

SEMESTRE 4 – LS4						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.7 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : droit de la responsabilité	2	6,5	34h	18h	CCI
	Régime général des obligations	1	3,5	30h	0	ETE
UEO.8 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit administratif : l'activité de l'administration	2	6,5	34h	18h	CCI
	Fiscalité publique	1	3,5	30h	0	ETE
UEP.4 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Droit pénal	1	2	30h	0	ETE
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Sociologie politique	1	2	30h	0	ETO
	Grands enjeux internationaux contemporains	1	2	30h	0	CCI
	Droit commercial	1	2	30h	0	ETE

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETE : examen terminal écrit

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEC.4 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques multimédias	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Enseignement libre	1	2	0	24h	CCI
	PPP (préparation au stage, dont Voltaire)	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 4			30	188h	106h	
TOTAL L2 mention DROIT			60	388h	196h	

■ la licence en 4 ans parcours **adapté**

SEMESTRE 1 – LS1						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.1 UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : introduction au droit privé		7	34h	16h	CCI ¹
	Introduction historique au droit		4	30h	0	CCI
UEO.2 UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit public		7	34h	16h	CCI
	Institutions judiciaires		4	30h	0	ETE
UEP.1 UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Connaissance de la Caraïbe		3	24h	0	CCI
UEC.1 UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Passeport documentaire		1	0	12h	CCI
	Outils informatiques multimédias		1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais / Espagnol		2	0	24h	CCI
	Méthodologie juridique		1	0	16h	CCI
	Tutorat		-	0	20h	non évalué
TOTAL semestre 1			30	152h	116h	

SEMESTRE 2 – LS2						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.3 UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : droit des personnes et de la famille		7	34h	18h	CCI

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UE0.4 UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit constitutionnel : les institutions de la V ^e République		7	34h	18h	CCI
UEP.2 UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Institutions internationales		3	30h	0	CCI
UEC.2 UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Culture générale (+ Voltaire) : enjeux fondamentaux		1	0	12h	CCI
	Outils informatiques multimédias (semestre 2)		1	0	12h	CCI
	PPP (coaching)		1	0	10h	CCI
	Expression écrite et orale		2	0	24h	CCI
	Tutorat		-	0	20h	non évalué
TOTAL semestre 2			22	98h	114h	

SEMESTRE 3 – LS3

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UE0.5 UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : le contrat		7	34h	18h	CCI
	Droit des biens		3	30h	0	ETE
UEP.3 UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Institutions européennes		2	24h	0	ETE
UEC.3 UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Culture générale : débats contemporains		1	0	12h	CCI
	Culture juridique		2	0	20h	CCI
	Tutorat		-	0	20h	non évalué
TOTAL semestre 3			15	88h	70h	

SEMESTRE 4 – LS4

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UE0.3 bis UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Institutions administratives		2	30h	0	ETE

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UE0.4 bis UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Histoire du droit et des institutions		2	30h	0	CCI
UE0.7 UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : la responsabilité civile		7	34h	18h	CCI
	Régime général des obligations		3	30h	0	ETE
UEP.4 UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Droit pénal général		3	30h	0	ETE
UEC.4 UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	LVE : anglais / espagnol (semestre 2)		2	0	24h	CCI
	Culture juridique		2	0	20h	CCI
	Tutorat		-	0	20h	non évalué
TOTAL semestre 4			21	154h	82h	

■ la licence L3 parcours droit

SEMESTRE 5 – LS5						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UE0.9 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES <i>2 cours obligatoires 1 TD au choix</i>	Droit civil : les sûretés	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETO ¹
	Droit international public : les acteurs et les sources	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETE ¹
UE0.10 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES <i>2 cours obligatoires 1 TD au choix</i>	Droit commercial : droit général des groupements privés	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETO
	Droit général de l'Union Européenne	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETE
UEP.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Histoire du droit pénal	1	2	30h	0	CCI
	Droit de la fonction publique	1	2	30h	0	ETO
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Droit social : relations individuelles	1	2	30h	0	ETO
	Procédure pénale	1	2	30h	0	ETO
Droit des collectivités territoriales	1	2	30h	0	CCI	
UEC.5 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Outils informatiques multimédias	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Enseignement libre au choix	1	2	0	24h	CCI
	PPP - conférences (dont Voltaire)	1	1	0	10 h	CCI
TOTAL SEMESTRE 5			30	196h	106h	

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

SEMESTRE 6 – LS6						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.11 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES 2 cours obligatoires 1 TD au choix	Droit civil : les contrats spéciaux	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETO
	Droit de l'homme et libertés fondamentales	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETE
UEO.12 (coef. 2) UNITE D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES 2 cours obligatoires 1 TD au choix	Droit commercial : droit spécial des groupements privés	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI ou ETO
	Contentieux constitutionnel	2 ou 1	6,5 ou 3,5	34h	18h	CCI
UEP.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Droit judiciaire privé	1	2,5	30h	0	ETO
	Contentieux administratif	1	2,5	30h	0	ETO
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Histoire des institutions antillaises	1	2,5	30h	0	CCI
	Droit social : relations collectives	1	2,5	30h	0	ETO
UEC.6 (coef. 1) UNITE D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Stage 3 semaines ou projet tuteuré	1	2			CCI
	Pratique des actes privés et publics	2	1	0	20h	CCI
	Note de synthèse	1	1	0	15h	CCI
	PPP - conférences (dont Voltaire)	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 6			30	196h	81h	
TOTAL L3 parcours DROIT			60	392h	187h	
TOTAL LICENCE mention DROIT parcours DROIT			180	1086h ou 1090h	563h	

■ la licence L3 parcours **administration publique**

SEMESTRE 5 – LS5						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.9 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMMUNS	Droit international public : les acteurs et les sources	2	6	34h	18h	CCI ¹
	Droit de la fonction publique	1	4	30h	0	ETO ¹
UEO.10 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FORMATION FONDAMENTALE	Droit général de l'Union européenne	2	6	34h	18h	CCI
	Droit des collectivités territoriales	1	4	30h	0	CCI

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UEP.5 (coef. 1) METHODOLOGIE	Culture générale	1	2	24h	0	CCI
	Institutions politiques de la Caraïbe	1	1	24h	0	ETO
	Sociologie des administrations	1	1	24h	0	CCI
UEC.5 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMPLEMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : anglais ou espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Enseignement libre	1	2	0	24h	CCI
	PPP - conférences (dont Voltaire)	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 5			30	200h	106h	

SEMESTRE 6 – LS6						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
UEO.11 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMMUNS	Droits de l'homme et libertés fondamentales	2	6	34h	18h	CCI
	Contentieux administratif	1	4	30h	0	ETE ¹
UEO.12 a (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FORMATION FONDAMENTALE	Contentieux constitutionnel	2	6	34h	18h	CCI
	Histoire des institutions antillaises	1	4	30h	0	CCI
UEP.6 (coef. 1) ENSEIGNEMENT DE PARCOURS	Techniques d'expression écrites et orales	1	2	0	30h	CCI
	Note de synthèse	1	2	0	15h	CCI
	Pratique des actes publics et privés	1	3	0	20h	CCI
UEC.6 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMPLEMENTAIRES	Stage ou projet tuteuré	1	2			CCI
	PPP - conférences (dont Voltaire)	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 6			30	128h	111h	
TOTAL L3 parcours administration publique			60	328h	217h	
TOTAL LICENCE mention DROIT parcours administration publique			180	1026h	593h	

B. Les licences mention **SCIENCE POLITIQUE** et la **FILIERE INTEGREE**

En science politique, sont dispensées une licence mention « Science politique » ainsi qu'une filière intégrée en 3^e année. Le responsable des études est M. **Yann BERARD**.

■ la licence **L1**

SEMESTRE 1 – LS1						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat^o
UEO.1 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit public	2	7	34h	16h	CCI ¹
	Introduction à la science politique	1	4	30h	0	CCI
UEO.2 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit privé	2	7	34h	16h	CCI
	Introduction historique au droit	1	4	30h	0	CCI
UEP.1 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 matière au choix</i>	Connaissance de la Caraïbe	1	3	24h	0	CCI
	Institutions judiciaires	1	3	30h	0	ETE ¹
	Introduction à l'analyse macroéconomique	1	3	20h	0	CCI
UEC.1 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Passeport documentaire	1	1	0	12h	CCI
	Méthodologie (dont Voltaire)	1	1	0	16h	CCI
TOTAL SEMESTRE 1			30	152h ou 158h ou 148h	96 h	

SEMESTRE 2 – LS2						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat^o
UEO.3 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit constitutionnel : les institutions de la V ^e République	2	7	34h	18h	CCI
	Histoire des idées politiques	1	4	30h	0	CCI
UEO.4 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : droit des personnes et de la famille	1	4	34h	0	CCI
	Histoire du droit et des institutions	1	4	30h	0	CCI
	Études politiques	1	3	0	18h	CCI
UEP.2 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 matière au choix</i>	Institutions internationales	1	3	30h	-	CCI
	Institutions administratives	1	3	30h	0	ETE
	Histoire de la pensée économique	1	3	20h	0	CCI

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEC.2 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Culture générale (dont Voltaire) : enjeux fondamentaux	1	2	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 2			30	158h ou 148h	84h	
TOTAL L1 mention SCIENCE POLITIQUE			60	min. 296h max. 316h	180h	

■ la licence L2

SEMESTRE 3 – LS3						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.5 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit administratif : les fondements	2	7	34h	18h	CCI ¹
	Histoire de la vie politique française	1	5	30h	0	CCI
UEO.6 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction à la sociologie	1	3	14h	10h	CCI
	Sociologie des entreprises, des institutions et des associations	1	3	12h	12h	CCI
	Sociologie économique	1	3	24h	0	CCI
UEP.3 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>2 matières au choix</i>	Histoire contemporaine	1	3	28h	0	CCI
	Introduction aux droits fondamentaux	1	3	24h	0	ETE ¹
	Finances publiques	1	3	30h	0	ETE
UEC.3 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Culture générale : débats contemporains	1	2	0	12h	CCI
	PPP (dont Voltaire) : se préparer au monde du travail	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 3			30	142h ou 138h ou 144h	98h	

SEMESTRE 4 – LS4						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.7 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit administratif : l'activité de l'administration	2	7	34h	18h	CCI
	Grands enjeux internationaux contemporains	1	5	30h	0	CCI

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.8 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Sociologie politique	1	3	30h	0	ETO ¹
	Introduction à la sociologie du genre	1	2	24h	0	CCI
	Initiation à la méthodologie de la recherche en SHS : démarche qualitative	2	2	16h	12h	CCI
	Initiation à la méthodologie de recherche en SHS : démarche quantitative	2	2	10h	10h	CCI
UEP.4 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 matière au choix</i>	Histoire de la Caraïbe	1	3	12h	12h	CCI
	Droit pénal général	1	3	30h	0	CCI
	Fiscalité publique	1	3	30h	0	ETE
UEC.4 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou Espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Enseignement libre	1	2	0	24h	CCI
	PPP (dont note Voltaire) : préparation du stage	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 4			30	174h ou 156h	122h ou 110h	
TOTAL L2 mention SCIENCE POLITIQUE			60	min. 290h ou max. 322h	208h ou 220h	

■ la licence L3 et la filière intégrée

SEMESTRE 5 – LS5						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.9 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Sociologie des administrations	2	6	24h	18h	CCI
	Institutions européennes	1	2	24h	0	ETE
UEO.10 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Systèmes politiques comparés	2	6	24h	18h	CCI
	Recueil et analyses de données : entretien et observation	2	2	10h	10h	CCI
	Analyse de données statistiques : enquêtes et sondages	2	2	0	16h	CCI
UEP.5 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 option au choix</i>	option SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE					
	<i>2 matières au choix :</i>					
	Institutions politiques de la Caraïbe	1	3	24h	0	ETO
	Anthropologie politique de la Caraïbe et des Amériques	1	3	24h	0	ETO
	Économie du développement	1	3	24h	0	CCI
	option CARRIÈRES PUBLIQUES (accès M1 droit public)					
	<i>2 matières au choix :</i>					
Droit de la fonction publique	1	3	30h	0	ETO	
Droit des collectivités territoriales	1	3	30h	0	CCI	
Économie du développement	1	3	24h	0	CCI	

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEC.5 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : anglais, espagnol ou FLE (UWI)	2	2	0	24h	CCI
	Enseignement libre	1	2	0	24h	CCI
	PPP (dont Voltaire) : conférences-métiers I	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 5			30	130h ou 142h ou 136h	132h	

SEMESTRE 6 – LS6						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.11 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Sociologie de l'action publique	2	6	24h	18h	CCI
	Sociologie politique de l'Union européenne	1	4	24h	0	CCI
UEO.12 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Sociologie des comportements politiques	2	6	24h	18h	CCI
	Théorie des relations internationales	1	4	24h	0	CCI
UEP.6 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS <i>1 option au choix</i>	option SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE					
	<i>2 matières au choix :</i>					
	Géopolitique de la Caraïbe	1	3	24h	0	ETE
	Introduction critique aux études postcoloniales	1	3	24h	0	CCI
	Droit de l'homme et libertés fondamentales	1	3	34h	0	ETE
	option CARRIÈRES PUBLIQUES (accès M1 droit public)					
	<i>2 matières au choix :</i>					
	Droit de l'homme et libertés fondamentales	1	3	34h	0	ETE
	Contentieux administratif	1	3	30h	0	ETO
	Note de synthèse	1	3	0	15h	CCI
UEC.6 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Stage (3 semaines)	2	3	0	(105 h)	CCI
	PPP (dont Voltaire) : conférences-métiers II	1	1	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 6			30	144h ou 160h ou 136h	151h ou 166h	
TOTAL L3 mention SCIENCE POLITIQUE			60	min. 232h max. 396h	min. 282h max. 298h	
TOTAL LICENCE mention SCIENCE POLITIQUE			180	min. 828h max. 932h	min. 671h max. 698h	

C. Le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles, préparation aux concours des Instituts d'études politiques - CUPGE

Le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles a pour responsable des études M^{me} Aurélie ROGER.

SEMESTRE 1 – LS1						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.1 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit public	2	7	34h	16h	CCI ¹
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Introduction à la science politique (poursuite d'études en science politique)	1	4	30h	0	CCI
	Institutions judiciaires (poursuite d'études en droit)	1	4	30h	0	ETE ¹
UEO.2 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Introduction au droit privé	2	7	34h	16h	CCI
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Connaissance de la Caraïbe (poursuite d'études en science politique)	1	4	24h	0	CCI
	Introduction historique au droit (poursuite d'études en droit)	1	4	30h	0	CCI
UEP.1 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Questions contemporaines	1	1,5	0	36h	CCI
	Histoire contemporaine	1	1,5	0	36h	CCI
UEC.1 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Outils informatiques multimédia	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Passeport documentaire	1	1	0	12h	CCI
	Méthodologie des épreuves écrites (dont Voltaire)	1	1	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 1			30	122h ou 128h	164h	

SEMESTRE 2 – LS2						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEO.3 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit constitutionnel : les institutions de la Ve République	2	7	34h	18h	CCI
	Histoire des idées politiques	1	4	30h	0	CCI
UEO.4 (coef. 2) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	Droit civil : droit des personnes et de la famille	1	4	34h	0	CCI
	<i>1 matière au choix parmi les suivantes :</i>					
	Institutions internationales (poursuite d'études en science politique)	1	4	30h	0	CCI
	Histoire du droit et des institutions (poursuite d'études en droit)	1	4	30h	0	CCI

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
UEP.2 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Questions contemporaines	1	3	0	36h	CCI
	Histoire contemporaine	1	3	0	36h	CCI
UEC.2 (coef. 1) UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Outils informatiques multimédia	1	1	0	12h	CCI
	LVE : Anglais ou espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Préparation aux épreuves écrites de langues	1	1	0	12h	CCI
	Méthodologie des épreuves écrites (dont Voltaire)	1	1	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 2			30	128h	150h	
TOTAL de la LICENCE CUPGE			60	min 250h ou max. 256h	314h	

D. Les masters mention DROIT PRIVE

La faculté est habilitée à dispenser un master mention « droit privé » qui comporte 3 parcours, l'un avec une finalité recherche, les 2 autres avec une finalité professionnelle. Le responsable des études est M. **Georges VIRASSAMY**.

■ le master M1

SEMESTRE 1 – MS1						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
Unité 1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX 2 CM + 1 TD au choix	Droit commercial : Financement de l'entreprise	2	5	34h	18h	CCI ¹
	Droit fiscal	2	5	34h	18h	CCI
Unité 2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX 2 CM + 1 TD au choix	Droit civil : les régimes matrimoniaux	2	5	34h	18h	CCI
	Procédures civiles d'exécution	2	5	34h	18h	CCI
Unité 3 (coef. ...) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX 1 matière obligatoire + 1 matière au choix	Droit pénal spécial	1	2,5	30h	0	ETO
	<i>1 matière au choix :</i>					
	Droit maritime privé	1	2,5	30 h	0	ETO
	Droit des nouvelles technologies	1	2,5	30 h	0	ETO

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat ^o
Unité 4 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMPLEMENTAIRES	OIM : informatique des métiers du droit	1	1	0	12h	CCI
	LVE : anglais ou espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Méthodologie de l'insertion professionnelle (dont note Voltaire)	1	2	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 1			30	196h	84h	

SEMESTRE 2 – MS2						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat ^o
Unité 5 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX 2 CM + 1 TD au choix	Droit commercial : procédures collectives	2	5	34h	18h	CCI
	Droit fiscal	2	5	34h	18h	CCI
Unité 6 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX 2 CM + 1 TD au choix	Droit civil : les successions	2	5	34h	18h	CCI
	Droit matériel de l'union européenne	2	5	34h	18h	CCI
Unité 7 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS 1 matière obligatoire + 1 matière au choix	Droit international privé	1	3	30h	0	ETO
	<i>1 matière au choix :</i>					
	Droit de la construction	1	2	30h	0	ETO
	Droit pénal des affaires	1	2	30h	0	ETO
	Droit de l'environnement : aspects publics et privés	1	2	30h	0	ETO
Unité 8 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMPLEMENTAIRES	OIM	1	1	0	12h	CCI
	LVE : anglais ou espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Méthodologie de l'insertion professionnelle (dont note Voltaire)	1	2	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 2			30	196h	84h	
TOTAL M1 mention DROIT PRIVE			60	392h	168h	

■ le master **M2** recherche **parcours droit privé et sciences criminelles**

SEMESTRE 3 – MS3						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
Unité 1 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Droit des contrats approfondi	1	3,5	20h	0	ETE ¹
	Droit des obligations approfondi	1	3,5	20h	0	ETE
	Notions fondamentales du droit privé	1	3,5	20h	0	ETE
	Théorie des sources du droit	1	3,5	20h	0	ETE
Unité 2 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Criminologie	1	3,5	20h	0	ETE
	Droit pénal de la formation des contrats	1	3,5	20h	0	ETE
	Droit pénal approfondi	1	3,5	20h	0	ETE
UNITE 3 (coef. 1) ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE	Anglais juridique	1	3,5	0	20h	CCI
	Pratique appliquée de la recherche numérique	1	2	0	10h	CCI
TOTAL SEMESTRE 3			30	140h	30h	

SEMESTRE 4 – MS4						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
UNITE 4 (coef. 1) DIRECTION D'ETUDES ET DE RECHERCHE	Méthodologie de la recherche	1	10	0	22h	ETO
	Pratiques des actes	1	5	20h	0	ETE
UNITE 5 (coef. 2) MEMOIRE	Méthodologie, rédaction du mémoire et soutenance	1	15	0	6h	mémoire et soutenance
TOTAL SEMESTRE 4			30	20h	28h	
TOTAL M2 parcours DROIT PRIVE ET SCIENCES CRIMINELLES			60	160h	58h	
TOTAL MASTER RECHERCHE mention DROIT PRIVE			120	552h	226h	

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

■ le master **M2** professionnel **parcours contrats et entreprises**

SEMESTRE 3 – MS3						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat^o
Unité 1 ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Droit des obligations approfondi	1	4	20h	0	ETE ¹
	Contrat de la distribution	1	4	20h	0	ETE
	Droit de la consommation	1	4	20h	0	ETE
	Droit du commerce international	1	4	20h	0	ETE
Unité 2 ENSEIGNEMENTS TRANSVERSALE	Anglais juridique	1	2	0	20h	CCI ¹
Unité 3 DE PROFESSIONNALISATION	Contrats du transport maritime : assurance maritime	1	2	20h	0	ETE
	Droit de la propriété intellectuelle	1	2	20h	0	ETE
	Logistique commerciale	1	2	20h	0	ETE
	Droit douanier	1	2	20h	0	ETE
	Droit des baux commerciaux	1	2	20h	0	ETE
	Droit de l'arbitrage	1	2	20h	0	ETE
TOTAL SEMESTRE 3			30	200h	20h	

SEMESTRE 4 – MS4						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat^o
Unité 4 PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Stage obligatoire de 3 mois		15	0	0	
	Pratiques des actes		5	20 h	0	CCI
	Rapport de stage et soutenance de rapport		10			rapport + soutenance
TOTAL SEMESTRE 4			30	20h		
TOTAL M2 parcours CONTRATS ET ENTREPRISES			60	220h	20h	
TOTAL MASTER PROFESSIONNEL mention DROIT PRIVE			120	612h	188h	

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

■ le master **M2** professionnel **parcours construction de l'immeuble et gestion de l'immeuble**

SEMESTRE 3 – MS3						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
Unité 1 ENSEIGNEMENTS D'OSSATURE	Droit des obligations approfondi	1	4	20h	0	CCI ¹
	Droit des contrats approfondi	1	4	20h	0	CCI
	Droit de l'arbitrage	1	4	20h	0	CCI
	Droit du financement et des sûretés de l'immeuble	1	4	20h	0	CCI
	Droit des assurances approfondi	1	2,5	20h	0	CCI
Unité 2 ENSEIGNEMENTS TRANSVERSALE	Anglais juridique	1	2,5	0	20h	CCI
Unité 3 ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Droit des baux commerciaux	1	2,5	20h	0	ETE ¹
	Droit de la copropriété	1	3	20h	0	ETE
	Fiscalité immobilière	1	3,5	20h	0	ETE
TOTAL SEMESTRE 3			30	160h	20h	

SEMESTRE 4 – MS4						
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
Unité 4 PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Technique d'évaluation immobilière		7,5	20h		CCI
	Technique de montage de dossiers financiers et de rédaction d'actes		7,5	20h		CCI
Unité 5 STAGE ET RAPPORT	Stage d'entreprise de 3 mois		10			
	Rédaction du rapport de stage et soutenance		5			rapport + stage
TOTAL SEMESTRE 4			30	40h		
TOTAL M2 parcours CONSTRUCTION ET GESTION DE L'IMMEUBLE			60	200h	20h	
TOTAL MASTER PROFESSIONNEL mention DROIT PRIVE			120	592h	188h	

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

E. Les masters mention DROIT PUBLIC

La faculté est habilitée à dispenser un master mention mention « droit public » avec un parcours carrière publique.

Les responsables des études du master sont **Madame Karine GALY** et **Monsieur Joël BOUDINE**.

■ le master M1

SEMESTRE 1 – MS1							
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°	
Unité 1 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX	Droit public des affaires	2	5	32h	18h	CCI ¹	
	Droit financier des collectivités publiques	1	4	28h	0	ETE ¹	
Unité 2 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX	Droit des contrats publics	2	5	32h	18h	CCI	
	Droit administratif des biens	1	4	28h	0	ETE	
Unité 3 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Droit de la santé publique	1	2,5	26h	0	CCI	
	Droit de la nationalité et de la citoyenneté	1	2,5	26h	0	CCI	
	Droit international de l'économie et du développement	1	2,5	26h	0	ETE	
	<i>1 matière au choix :</i>						
	Droit du littoral et des cinquante pas géométriques	1	1,5	26h	0	ETE	
	Droit des nouvelles technologies	1	1,5	30h	0	CCI	
Unité 4 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMPLEMENTAIRES	Informatique des métiers du droit	1	1	0	12h	CCI	
	LVE : anglais ou espagnol	2	1	0	24h	CCI	
	Méthodologie de l'insertion professionnelle (dont note Voltaire)	1	1	0	12h	CCI	
TOTAL SEMESTRE 1			30	228h	84h		

SEMESTRE 2 – MS2						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	Mode évaluat°
Unité 5 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX	Droit matériel de l'Union européenne	2	5	32h	18h	CCI
	Droit de l'environnement	1	4	28h	0	ETE
Unité 6 (coef. 2) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES FONDAMENTAUX	Droit constitutionnel des collectivités ultramarines	2	5	32h	18h	CCI
	Droit de l'urbanisme	1	4	28h	0	ETO ¹

¹ CCI : contrôle continu intégral – ETO : examen terminal oral – ETE : examen terminal écrit

	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	TD	mode évaluat°
Unité 7 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS DE PARCOURS	Techniques d'expression écrite et orale	1	2,5	26h	0	CCI
	Note de synthèse	1	2,5	26h	0	CCI
	<i>1 matière au choix :</i>					
	Procédures contentieuses internationales	1	3	26h	0	ETE
	Sociologie de l'action publique	1	3	26h	0	CCI
Unité 8 (coef. 1) ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES COMPLEMENTAIRES	Informatique des métiers du droit	1	1	0	12h	CCI
	LVE : anglais ou espagnol	2	2	0	24h	CCI
	Méthodologie de l'insertion professionnelle (dont note Voltaire)	1	1	0	12h	CCI
TOTAL SEMESTRE 2			30	198h	84h	
TOTAL M1 mention DR OIT PUBLIC				422h ou 426h	168h	

■ le master **M2** professionnel **parcours carrières publiques**

SEMESTRE 3 – MS3							
	Éléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	Pratiques professionnelles mise en situation		Mode évaluat°
					TD	CM	
Unité 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	Droit de l'Union Européenne et collectivités territoriales	1	2	20h	0	0	CCI ¹
	Droit de la fonction publique	1	2	20h	0	0	CCI
	Droit des relations internes et externe des collectivités territoriales en contexte caribéen	1	2	20h	0	0	CCI
Unité 2 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	Pratiques de la commande publique	2	3	20h	0	0	CCI
	Pratiques financières et audit des comptes publics	2	3	20h	0	0	CCI
	Pratiques contentieuses de l'action publique	2	3	20h	0	0	CCI
	Droit et pratique du management des organisations publiques	2	3	20h	0	0	CCI
Unité 3 ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Grands services publics locaux	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Droit de l'aménagement urbain	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Politiques sociales	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Préparation aux concours administratifs	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Droit des organisations internationales de la Caraïbe et des Amériques	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Méthodologie du stage et du rapport de stage ou Méthodologie de la recherche universitaire et du mémoire	1	1,5	0	16h	0	CCI

¹ CC : contrôle continu

	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	Pratiques professionnelles mise en situation		Mode évaluat°
					TD	CM	
Unité 3 ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	MATIERES OPTIONNELLES <i>2 matières au choix parmi les suivantes :</i>						
	Droit financier des collectivités d'Outre-mer	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Contentieux des actes administratifs	1	1,5	0	16h	0	CCI
	Action environnementale des collectivités territoriales	1	1,5	0	16h	0	CCI
TOTAL SEMESTRE 3			30	140h	128h		

SEMESTRE 4 – MS4						
	Eléments constitutifs (EC)	coef	ECTS	CM	Pratiques professionnelles ou pratique de la recherche universitaire heures CM	Mode évaluat°
Unité 4 PRATIQUE PROFESSIONNELLE OU PRATIQUE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	Stage de 2 mois	1	10			appréciat° jury de soutenance
	Soutenance du rapport de stage	2	20			jury de soutenance
	ou Mémoire de recherche	3	30			jury de soutenance
TOTAL SEMESTRE 4			30	-		
TOTAL M2 parcours CARRIERES PUBLIQUES			60	268h		h
TOTAL MASTER mention DROIT PUBLIC parcours CARRIERES PUBLIQUES			120	858h ou 862h CM		

Autres préparations

D'autres formations sont dispensées par la faculté et sont assurées par 2 instituts.

L'**Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)** prépare aux différents concours administratifs de la catégorie A et B, ainsi qu'aux concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA).

Directeur : M. Joël BOUDINE

Secrétariat : Mme Elodie PINEL-FEREOL

☎ 0596 72 73 76

Matières enseignées	CM	TD
Droit constitutionnel	20h	-
Droit administratif	20h	-
Droit de l'Union Européenne	20h	-
Droit de la santé	20h	-
Economie	30h	-
Finances publiques	20h	-
Résumé		12h
Note de synthèse	-	24h
Entretien : - à partir d'un sujet - à partir de la présentation du parcours	-	20h
Composition écrite	-	12h

L'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) assure la préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) et aux Centres de Formation Professionnelle des Avocats (CFPA).

Directrice : M. Ferdinand EDIMO NANA

Secrétariat : Mme Elodie PINEL-FEREOL

☎ 0596 72 73 76

Une formation à la recherche permet d'obtenir le grade de docteur. Elle est assurée par **l'Ecole doctorale** et se prépare en principe sur deux à quatre ans. Elle est ouverte aux titulaires d'un master ou aux candidats ayant une dispense de diplôme dans les conditions prévues par les textes. Deux écoles sont rattachées à l'Université des Antilles :

1. l'Ecole doctorale 588 forme des docteurs dans le domaine « milieu insulaire tropical : dynamique de développement, sociétés, patrimoine et culture dans l'espace Caraïbes-Amériques »

Directeur : M. Philippe JOSEPH

2. l'Ecole doctorale 589 forme des docteurs dans le domaine « milieu insulaire tropical à risques : protection, valorisation, santé et développement »

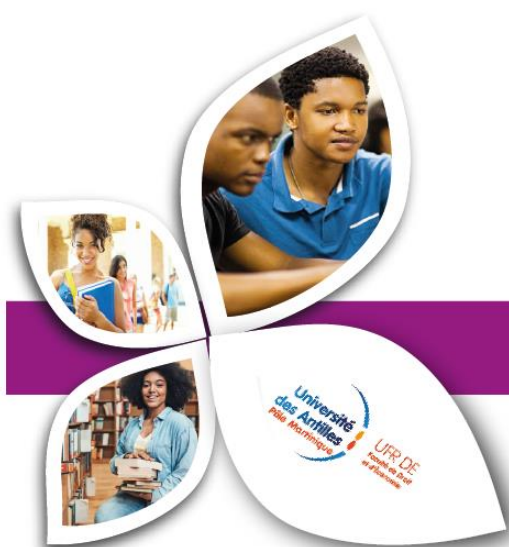
Directeur : M. Andrei DONCESCU

Secrétariat : Mme Mariette LAURENT

☎ 0590 48 32 12

Les Examens





les MGCC

Les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences applicables aux cursus de licence et master ont été adoptés par le Conseil académique le 25 septembre 2018.

Les présentes modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-6 et D. 613-7,
- L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- La loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme de master,
- L'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- L'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence générale,
- L'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de master

N.B. Les licences professionnelles relèvent de l'arrêté du 19 novembre 99 (MENS9902515A) et font l'objet d'un règlement spécifique.

Article 1. DISPOSITIONS GENERALES

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). Elle propose des parcours de formation qui permettent une spécialisation progressive de l'étudiant.

Les parcours de licence sont organisés en semestres et en unités d'enseignement (UE) et en éléments constitutifs ou en blocs de connaissances et de compétences.

La licence est organisée soit sur 6 semestres répartis sur 3 années (L1, L2, L3), soit sur 8 semestres répartis sur 4 années (L1A, L1B, L2, L3) selon le parcours personnalisé de l'étudiant. Chaque année est organisée en 2 semestres. Les éléments constitutifs de l'année de L1 sont répartis dans les années L1A et L1B et les semestres des années L1A et L1B incluent des unités d'enseignement spécifiques. Ces unités d'enseignement spécifiques sont obligatoires mais ne donnent pas lieu à la délivrance d'ECTS.

Le master est organisé sur 4 semestres (S1, S2, S3, S4) de 30 crédits chacun, répartis sur 2 années (M1, M2). Le master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 120 ECTS.

L'année universitaire comporte 2 semestres. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (EC).

Des modalités particulières du contrôle des connaissances et des compétences (MPCC) complètent et précisent, sans pouvoir y déroger, ce MGCC pour chaque composante. Les MPCC des

composantes qui mettent en œuvre un même diplôme doivent garantir l'équité entre les étudiants de ces composantes qui préparent ce diplôme.

Le nombre, la période, la nature et la durée des épreuves, le coefficient, les ECTS des EC et UE, figurent dans les modalités particulières de chaque formation, publiées dans les guides ou livrets élaborés par les composantes. Les UE qui relèvent uniquement de l'évaluation continue figurent explicitement dans les modalités particulières de chaque formation. Le nombre, la période, la nature et la durée des épreuves peuvent être actualisés chaque année.

Chaque UE est affectée d'un coefficient. L'échelle des valeurs ECTS des UE est identique à celle des coefficients.

Article 2. INSCRIPTIONS

L'étudiant doit procéder à son inscription administrative annuelle. Après règlement de ses droits universitaires, il doit effectuer son inscription pédagogique auprès de sa composante. L'inscription pédagogique vaut inscription aux examens.

Les inscriptions administratives et pédagogiques sont obligatoires. L'étudiant qui n'a pas satisfait à ces obligations n'est pas autorisé à passer les examens. Les dates limites d'inscription arrêtées par le président de l'université (article D612-6 du code de l'éducation) sont impératives.

Les commissions de pédagogie et les jurys d'admission, nommées par arrêté du président, examinent les demandes d'équivalence, ~~ou~~ les demandes de validation d'acquis et les demandes d'admission impérativement avant le début de chaque année universitaire et au plus 3 fois par an.

L'admission dans une mention de master pour laquelle une capacité d'accueil pour l'accès à la première année a été définie, est subordonnée à l'examen du dossier du candidat par le jury d'admission de la mention.

Article 3. CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances s'effectue soit par contrôle continu (CC), soit par contrôle terminal (CT) éventuellement complété d'un contrôle partiel (Partiel), soit par une combinaison de ces deux modes de contrôle.

Chaque composante doit afficher au plus tard un mois après le début des enseignements et porter à la connaissance des étudiants, dans l'espace prévu à cet effet, les modalités détaillées de contrôle des connaissances retenues.

Ces modalités incluent nécessairement une part d'évaluation orale dans au moins deux semestres du cursus.

L'étudiant étranger inscrit dans le cadre des programmes d'échanges, par exemple ERASMUS+, est soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances.

L'étudiant en situation de handicap peut bénéficier de mesures particulières lors des épreuves : temps additionnel pour composer et aide au handicap. Dès son inscription administrative, il s'adresse au

service de la médecine préventive de l'université qui transmet un certificat au relais handicap. Ce dernier établit les dispositifs requis et les transmet aux composantes concernées qui les mettent en œuvre.

- LE CONTROLE CONTINU

Le contrôle continu (CC) est constitué nécessairement d'au moins deux évaluations.

Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Les modalités du contrôle prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

Une épreuve de CC peut être :

- un écrit sous contrôle,
- une activité orale (exposé, participation aux débats, interrogation individuelle...),
- un rendu d'activité pratique (TP), de projet et d'une période de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel

La note finale notée sur vingt points du CC résulte de la moyenne de chacune des notes des épreuves et n'intervient qu'au titre de la première session d'examen, sauf dispositions particulières inscrites dans les MPCC des composantes. Dans le calcul des moyennes de la note de CC, aucune des évaluations ne peut compter pour plus de 50%.

Concernant les EC évalués uniquement en CC en première session, une 2nde chance doit être mise en œuvre. Celle-ci a lieu soit pendant la durée du semestre concerné soit en session de rattrapage

Lors d'une épreuve de contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) ou appréciée comme cas de force majeure par le président de jury de diplôme, en concertation avec le responsable de la mention, peut donner lieu à un contrôle de remplacement. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un contrôle de remplacement doit en faire la demande au président de jury de diplôme dans un délai maximum de 15 jours après l'absence.

L'absence non justifiée (ABI) à une épreuve de contrôle continu ou à une épreuve de contrôle de remplacement, entraîne la note de 0/20.

- LE CONTROLE TERMINAL

Le contrôle terminal (CT) consiste en une épreuve organisée dans le cadre des sessions d'examen. La correction des épreuves du contrôle terminal se fait sous anonymat. Une épreuve prévue à l'oral peut être remplacée par une courte épreuve écrite dans des conditions fixées par le MPCC des composantes concernées.

L'absence à une épreuve de contrôle terminal est notée ABI sur le relevé de notes et entraîne la note de 0/20.

Les épreuves du contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de remplacement autre que celle de la session de rattrapage, quel que soit le motif de l'absence.

Lorsque session initiale et session de rattrapage sont organisées par semestre (système « à quatre périodes » d'examen), les sessions de rattrapage sont organisées au minimum 15 jours après la publication des résultats des sessions initiales.

Lorsque les sessions de rattrapages sont regroupées en une session unique en fin d'année universitaire (système « à trois périodes » d'examen), les deux contraintes suivantes s'appliquent simultanément :

- 1) intervalle minimum de 30 jours entre la fin des épreuves de la session initiale du second semestre et le début des épreuves de l'unique session de rattrapage ;
- 2) intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats de la session initiale du second semestre et le début des épreuves de l'unique session de rattrapage.

Lorsqu'il y a 3 périodes d'examen, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session de chacun des deux semestres est automatiquement inscrit pour la session de rattrapage, s'il n'a pu valider son année par compensation inter-semestrielle, ou s'il refuse la compensation.

Lorsqu'il y a 4 périodes d'examen, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de :

1. La première session d'un semestre impair, est automatiquement inscrit à la session de rattrapage du semestre ;
2. D'un semestre pair est inscrit à la session de rattrapage de ce semestre, s'il n'y a pas compensation entre les deux semestres de l'année maquette ou si l'étudiant refuse la compensation.

Si l'étudiant se présente à l'épreuve de contrôle terminal d'une matière de la session de rattrapage, est retenue, pour le calcul de la moyenne de cette session, la meilleure des deux notes entre la note globale de première session et celle de la session de rattrapage de cette matière.

Si l'étudiant ne se présente pas au contrôle terminal de la session de rattrapage, la note de première session (ABI compris) est automatiquement maintenue et reportée pour le calcul de la moyenne annuelle.

Des dispositifs pédagogiques de soutien, sont organisés entre les deux sessions d'examen de licence. Ces dispositifs sont affichés dans les composantes au plus tard le jour de la publication des résultats de la première session de chacun des deux semestres.

En master 2^{ème} année, pour les mentions qui le précisent dans le MPCC de leur composante, la session de rattrapage peut ne pas être proposée. Dans ce cas, une session unique de contrôles de connaissances est organisée chaque semestre.

Article 4. ASSIDUITE

La présence aux séances de travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) est obligatoire.

À chaque séance de TP ou TD, un contrôle systématique de la présence des étudiants est effectué par les enseignants concernés avec un formulaire d'émargement fourni par la scolarité de la composante. Les enseignants transmettent les formulaires au service de la scolarité qui les met à disposition des jurys lors des délibérations.

Nota bene. Le maintien de la bourse aux étudiants boursiers est soumis à des conditions de progression, d'assiduité et de présence aux TD-TP et examens. Le non-respect de l'une des obligations précitées peut entraîner le reversement des sommes alors indûment perçues.

Article 5. REGIME SPECIAL D'ETUDES

Un régime spécial d'études (RSE) est institué au profit de certaines catégories d'étudiants, dont ceux :

- qui exercent une activité professionnelle,
- qui ont un ou des enfants à charge,
- qui sont en situation de handicap,
- qui sont sportifs de haut niveau,
- qui sont élus aux Conseils de l'université, dans les conditions énoncées dans le statut de l'élève étudiant approuvé par le Conseil d'administration de l'université
- qui sont en mobilité,

Pour bénéficier du RSE, l'étudiant formule la demande au directeur de la composante concernée, avant la date limite fixée semestriellement par cette composante. L'obtention du RSE vaut pour le semestre en cours. Toute modification du régime ne prend effet qu'au début du semestre suivant.

L'étudiant bénéficiant du RSE est dispensé de l'assiduité aux TD. La dispense éventuelle des TP s'applique selon les modalités définies dans le MPCC.

Tout étudiant relevant du RSE est dispensé de plein droit du contrôle continu et régulier des connaissances, sauf s'il en fait par écrit la demande contraire

Pour les EC validés uniquement en contrôle continu, le MPCC précise les modalités particulières de validation pour les étudiants qui relèvent du RSE.

Article 6. REGLES DE PROGRESSION

- LICENCE

Que le parcours personnalisé de l'étudiant soit organisé en trois années ou en quatre années, ayant validé, directement ou par compensation, les deux semestres d'une année maquette, il est admis de droit dans l'année supérieure.

Un semestre pour lequel l'étudiant a obtenu une moyenne inférieure à 10/20, et qu'il n'a pu compenser par l'autre semestre de la même année maquette, est un semestre non validé.

Le jury de L1A peut proposer l'inscription en L1B pour les étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC) ayant validé :

- l'un des deux semestres de l'année maquette de L1A et
- au minimum les UEO (Unités d'enseignement d'ossature) du semestre non validé.

Le jury de L1 peut proposer l'inscription en L2 pour les étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC) ayant validé :

- l'un des deux semestres de l'année maquette de L1 et
- au minimum les UEO du semestre non validé.

Le jury de L2 peut proposer l'inscription en L3 pour les étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC) ayant validé :

- l'année maquette L1 et,
- l'un des deux semestres de l'année maquette L2 et
- au minimum les UEO du semestre non validé.

A la fin de l'année universitaire et avant les inscriptions administratives, la liste des étudiants AJAC est publiée au sein de chaque composante. Les étudiants ne souhaitant pas bénéficier de ce dispositif le font savoir par écrit au directeur de la composante, au plus tard 72h après l'affichage de la liste. Toutefois, l'inscription étant annuelle, si l'étudiant n'est ni admis ni AJAC, la commission pédagogique peut autoriser l'étudiant à suivre les enseignements et passer les évaluations de certaines UE d'un ou des deux semestres de l'année suivante pour les valider. Ce dispositif ne vaut pas inscription dans l'année supérieure.

PROJET

- MASTER

L'étudiant ayant validé l'année de M1 est admis en M2.

L'étudiant ajourné en M1 ne peut être autorisé à continuer en M2.

Article 7. VALIDATION

Les notes sont échelonnées de 0 à 20.

Une UE est définitivement acquise et capitalisable avec les crédits ECTS correspondants dès lors que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20. Les EC constitutifs de cette UE sont donc réputés acquis et ne peuvent être présentés de nouveau, même pour améliorer la note.

La note finale obtenue pour un semestre est la moyenne pondérée des notes des différentes UE constitutives de ce semestre.

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable avec les crédits ECTS correspondants dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur la base des notes de chaque UE du semestre.

La note finale obtenue pour une année maquette de licence est la moyenne arithmétique des notes finales obtenues à chacun de ses deux semestres.

Les EC ou UE acquises par validation des acquis ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes.

Lorsqu'une UE comportant plusieurs EC n'est pas acquise, l'étudiant capitalise les EC de l'UE dans lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant qui a validé un semestre, avec une note de zéro sur 20 due à une absence justifiée à une ou des épreuves, est autorisé à se présenter uniquement à ces épreuves en session de rattrapage de la même année, s'il veut améliorer sa moyenne du semestre. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le président du jury de semestre au plus tard 48h après la publication des résultats. La note finale obtenue pour le semestre est alors la moyenne calculée en intégrant la note obtenue aux épreuves de rattrapage.

- LICENCE

Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant qui a obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 à chaque année maquette de la licence. La note attribuée au diplôme est la moyenne arithmétique des notes obtenues à chacun des 6 ou 8 semestres de la licence.

- MASTER

La note finale obtenue pour la première année maquette de master (M1) est la moyenne arithmétique des notes finales obtenues à chacun de ses deux semestres.

La première année du cycle de master (M1) est acquise par tout étudiant qui a obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 à la première année maquette de master.

Le diplôme de maîtrise est délivré à la demande de l'étudiant dès lors qu'il a acquis la première année du cycle (M1). La note attribuée au diplôme est la note finale obtenue pour la première année maquette du master (M1). L'intitulé de la mention de maîtrise est identique à celui de la mention du master sans référence au parcours.

La note finale obtenue pour la deuxième année maquette de master (M2) est la moyenne arithmétique des notes finales obtenues à chacun de ses deux semestres.

La deuxième année du cycle de master (M2) est acquise par tout étudiant qui

- A obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 à la deuxième année maquette de master ;
- Et dans le cas où le semestre 4 est constitué uniquement du rendu d'une période d'expérience en milieu professionnel, il a obtenu au semestre 4, une note finale supérieure ou égale à 10 ;

Excepté si le MPCC de la composante précise qu'il n'y a pas compensation entre les semestres 3 et 4 du master.

Si le MPCC de la composante précise qu'il n'y a pas compensation entre les semestres 3 et 4, la deuxième année maquette de master (M2) est acquise si chacun des semestres de l'année est acquis.

Le diplôme de master est délivré dès lors que l'étudiant a acquis la première année et la deuxième année du cycle. La note attribuée au diplôme est la moyenne arithmétique des notes obtenues à chacun des 4 semestres du master.

- LICENCE ET MASTER

Pour les étudiants en réorientation ou ayant effectué une mobilité, la moyenne attribuée au diplôme est constituée de la note des deux derniers semestres du cursus, licence ou master.

Les diplômes de licence et de master sont assortis de l'une des mentions suivantes :

- passable : note égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12,
- assez bien : note égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14,
- bien : note égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16,
- très bien : note égale ou supérieure à 16.

- CAPITALISATION

La capitalisation permet de garder pour une durée illimitée, un résultat et une note égale ou supérieure à 10 obtenue à une UE ou à un EC. Les crédits européens attribués peuvent être pris en compte dans le cadre d'un autre parcours ou d'une validation des acquis.

- COMPENSATION EN LICENCE

Que le parcours personnalisé de l'étudiant soit organisé en trois années ou en quatre années, la compensation entre les EC d'une UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres d'une même année maquette s'effectue sans note éliminatoire de S1 à S6, dans les conditions énoncées à l'article 3.

Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD, 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des 2 premières années maquettes (L1, L2) est égale ou supérieure à 10/20.

- COMPENSATION EN MASTER

La compensation entre les EC d'une UE, entre les UE d'un semestre d'une même année maquette s'effectue sans note éliminatoire pour les quatre semestres du cycle, dans les conditions énoncées à l'article 3.

La compensation s'effectue :

- entre les deux semestres de la première année (M1),
- entre les deux semestres de la deuxième année (M2), excepté si le MPCC de la composante précise qu'il n'y a pas compensation entre les semestres 3 et 4 du master.

Par ailleurs, lorsque le semestre 4 est constitué uniquement du rendu de stage, il doit être acquis sans compensation avec le semestre 3.

- REFUS DE LA COMPENSATION

L'étudiant a le droit de refuser la compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année maquette, sur demande écrite adressée au président du jury de semestre et déposée au secrétariat de la composante, 72h ouvrées après la publication des résultats.

Quels que soient les résultats et les circonstances, le refus du principe de compensation est définitif et la note retenue, y compris ABI, est celle de la session de rattrapage, par dérogation à l'article 3.

Article 8. JURYS

La composition des jurys est publiée dans chaque composante au moins 8 jours avant le début des épreuves y compris celles en contrôle continu.

Elle peut être fixée par la réglementation nationale applicable aux diplômes. A défaut d'une telle précision le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président de jury et le vice-président sont nommés, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Les membres de jury ne doivent pas être remplacés après leur nomination sauf indisponibilité correspondant à un cas de force majeure ou pour motif légitime justifié.

Lorsque l'indisponibilité d'un membre du jury est connue dans un délai suffisant, l'administration procède à son remplacement. Un nouvel arrêté doit être pris par le Président de l'université et publié.

Les jurys se réunissent à l'issue des épreuves de chaque session.

- FONCTION DES JURYS DE FIN DE SEMESTRE

Les jurys de fin de semestre statuent sur l'admission au semestre au vu des résultats de l'étudiant. Ils valident la moyenne après compensation et délibèrent éventuellement sur l'attribution de points de jury pour porter la moyenne à 10/20.

Les jurys délibèrent souverainement, à huis clos. Leurs décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Après délibérations, les jurys proclament les résultats.

- FONCTION DES JURYS D'ANNEE ET DES JURYS DE DIPLOME

Les jurys d'année statuent sur l'admission à l'année maquette.

Les jurys de diplôme statuent sur l'admission au diplôme.

Le jury des années L 2 et M 1 d'une part, et des années L3 et M2 d'autre part, sont également des jurys de diplômes qui délivrent respectivement des titres (DEUG et Maîtrise) et des grades (Licence et Master).

Les jurys de diplôme statuent sur l'admission au diplôme qui est prononcée à l'issue des semestres 3, 4, 5 et 6 de licence et des semestres 2 et 4 de master. Le jury de diplôme est un jury nommé pour une année universitaire.

Le jury d'année de M1 délibère sur les résultats des semestres 1 et 2 du cycle.

Le jury d'année de M1 est également le jury des semestres 1 et 2 du master et le jury de diplôme de maîtrise.

Si la composition de l'équipe pédagogique le permet, les jurys de soutenance de mémoire de M2 sont composés de deux enseignants-chercheurs au minimum, dont au moins un HDR.

Le jury d'année de M2 est également le jury des semestres 3 et 4 du master et le jury de diplôme de master.

A tous les niveaux, semestre, année et diplôme, les relevés de note précisent l'attribution des points de jury.

Article 9. PROCLAMATION DES RESULTATS ET PUBLICITE

Les étudiants sont mobilisés jusqu'à la publication des résultats.

- CONSULTATION DES COPIES ET ENTRETIEN

Sur leur demande et dans un délai raisonnable, les candidats ont le droit de consulter leurs copies d'examen et de s'entretenir avec l'enseignant concerné sur leurs résultats. Pour faciliter cette rencontre, les dates et heures de consultation sont affichées pour chaque matière après la proclamation des résultats.

- CONTESTATION DES RESULTATS, VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'étudiant qui conteste ses résultats peut saisir, dans le délai de deux mois qui suit la délibération, le président de jury, le président de l'université ou son délégué, d'un recours gracieux lui demandant, pour un motif précis lié à une erreur matérielle, un nouvel examen de son cas par le jury.

Le MGCC fait l'objet d'une large publicité auprès des étudiants par des moyens variés, dès la rentrée universitaire, tant au niveau de chaque campus que de chaque composante.

Chaque composante publie pour chacune des mentions de ses licences un livret ou guide de l'étudiant contenant toutes les informations nécessaires, sur les enseignements, dont coefficients, modalités de contrôle, ECTS, etc.

Le calendrier des épreuves des contrôles terminaux est affiché au moins 10 jours avant le début des épreuves.

Une attestation de réussite au diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

La délivrance du diplôme définitif doit impérativement intervenir dans un délai inférieur à six mois.

La délivrance du « supplément au diplôme », présentant le contenu de la formation et les compétences acquises est obligatoire conformément à l'article D. 123-13 du code de l'éducation.

Article 10. LES STAGES

Chaque stage sans exception fait l'objet d'une convention qui précise les obligations et responsabilités des parties contractantes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les étudiants saisissent sur la plateforme numérique PARI, via son module PStages, toutes les informations nécessaires à l'établissement de la convention en vigueur puis téléchargent le document final produit par la plate-forme.

La convention téléchargée, reproduite en triple exemplaire et accompagnée de l'attestation d'assurance de responsabilité civile est impérativement signée avant le début du stage, par toutes les parties requises par la législation en vigueur. Un exemplaire reste aux archives de la composante d'accueil de l'étudiant, un deuxième est remis à l'étudiant et le troisième à la structure d'accueil (entreprise, administration, laboratoire...).

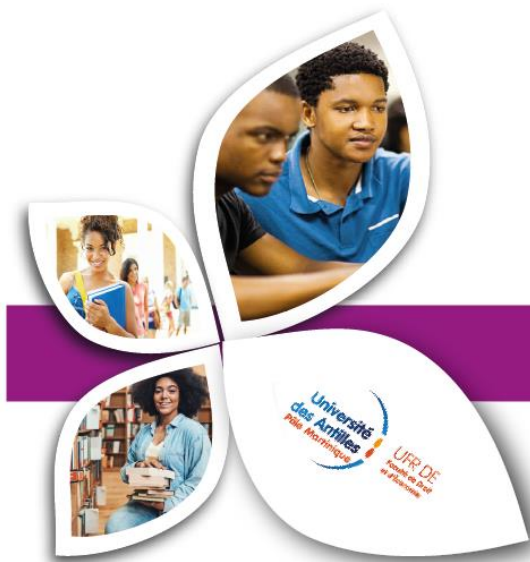
Le stage

- Soit un EC ou une UE obligatoire de la maquette de formation,
- Soit être réalisé en lieu et place d'un des EC ou UE libres prévus dans la maquette de formation, dans l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle et dans ce cas, à la condition d'avoir au préalable obtenu l'autorisation de la composante d'inscription de l'étudiant.

Le stage est effectué sous la responsabilité d'une composante, et d'un de ses enseignants affecté du rôle de référent de stage. Les missions de la composante et du référent de stage sont définies par la réglementation sur les stages.

Chaque composante définit une charte des stages qui tient lieu de référence en définissant le cadre dans lequel doit se dérouler le stage et les attendus sur les rendus qui doivent être produits.

les MPCC



Les modalités particulières de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU du 1^{er} juillet 2021.

Dispositions générales

Article 1. Modalités de contrôle

Au sein de la faculté de droit et d'économie de la Martinique, la note finale attribuée aux éléments constitutifs (EC) et Unités d'enseignement (UE) de l'ensemble des diplômes résulte d'une évaluation des connaissances et compétences à travers différentes modalités, qui font l'objet d'une information des étudiants dès la rentrée dans la mesure du possible, et au plus tard un mois après le début des cours. Ces modalités peuvent relever :

- du contrôle continu intégral (CCI),
- d'une session d'examen terminale,
- ou d'un panachage entre ces deux modalités

Article 2. Examens terminaux et seconde chance

Dans les formations où des examens terminaux (ET) sont proposés, ceux-ci peuvent prendre la forme, pour chaque EC concerné, d'une évaluation orale ou écrite, selon des modalités annoncées dès le début d'année et au plus tard un mois après le début des cours.

Pour ces EC, la seconde chance prend la forme d'une session unique de rattrapage organisée en fin d'année universitaire.

En cas de panachage dans une même année de diplôme entre EC évalués en CCI et en ET, seuls les EC évalués en ET font l'objet d'une session de rattrapage.

Article 3. Nombre d'évaluations dans le cadre du contrôle continu intégral

Dans le cadre du CCI, le nombre d'évaluations constituant la moyenne de contrôle continu pour chaque EC varie en fonction de la nature de l'EC et de son poids en ECTS dans la maquette du diplôme. Il est fixé, pour l'EC, selon les règles suivantes :

- 2 évaluations au moins pour les travaux dirigés (TD) non associés à un cours magistral (CM),
- 2 évaluations au moins pour les CM non complétés par un TD. Si l'enseignant choisit le nombre d'évaluations minimal (deux), l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne de 10 ou plus au terme des deux épreuves se verra proposer une troisième évaluation, dont la note sera alors prise en compte dans la moyenne finale de l'EC.
- 3 évaluations au moins pour les CM complétés par des TD, dont l'une au moins sera réalisée en CM. Le chargé de CM assure par ailleurs dans ce cas une coordination des évaluations pour l'ensemble des groupes de TD.

La nature de chaque évaluation et sa durée est appréciée par les enseignants et mise en adéquation avec le nombre d'ECTS attribué à l'EC.

Article 4. Délai de prévenance concernant les épreuves

Les étudiants sont prévenus de la réalisation d'une évaluation sur table au minimum 14 jours avant son déroulement.

Toutefois, l'assiduité en TD étant obligatoire, des évaluations pourront être conduites de manière impromptue lors des séances.

Seuls les étudiants bénéficiant du Régime spécial des études (RSE) sont destinataires d'une convocation aux épreuves. Pour les étudiants en régime classique, le délai de prévenance, le cas échéant, court à compter de la programmation du CC sur leur emploi du temps en ligne

Article 5. Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant doit présenter une justification au service des examens dans un délai de rigueur de quinze jours.

L'absence dûment justifiée à une épreuve de contrôle continu donne lieu à une épreuve de substitution. Celle-ci pourra prendre une forme différente de l'épreuve initiale.

L'appréciation de la justification de l'absence est effectuée par le président de jury de diplôme, en concertation avec le responsable de la mention et en lien avec le chargé de cours.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est crédité de la note de zéro à l'épreuve.

Article 6. Calcul de la moyenne semestrielle et seconde chance dans le cadre du contrôle continu intégral

La note finale obtenue par l'étudiant pour l'EC est dans tous les cas la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au cours du semestre, avec pondération possible entre les évaluations.

Les modalités de contrôle continu intègrent la seconde chance à travers la réalisation d'épreuves multiples pour chaque EC et au sein de l'UE. Pour cette modalité d'évaluation, la seconde chance ne prend pas la forme d'une épreuve supplémentaire dont la note se substitue à une épreuve précédente ou à un groupe d'épreuves, ni au sein du semestre, ni sous la forme d'une session de rattrapage.

Toutefois, dans le cas où l'étudiant aurait été privé de la possibilité d'être évalué normalement en contrôle continu pour une raison de force majeure (longue maladie, arrivée tardive liée à un problème de visa ou une réorientation, etc.), il peut être autorisé, en concertation entre le président de jury et le responsable de diplôme, à se voir proposer à titre exceptionnel et dérogatoire une épreuve de seconde chance pour chaque EC concerné des unités d'enseignements obligatoires (UEO) et de parcours (UEP), sous la forme d'examens terminaux de rattrapage lors d'une session unique en fin d'année universitaire. Les enseignements des UEC ne sont pas concernés par cette exception.

Article 7. Assiduité en TD

L'assiduité en TD est obligatoire.

Toute absence injustifiée en TD peut être sanctionnée par le responsable de TD dans la moyenne semestrielle de l'étudiant.

Dans tous les cas, à partir de 3 absences injustifiées au cours du même TD et du même semestre, l'étudiant est crédité de la note finale de zéro pour l'ensemble de l'EC concerné, soit le cas échéant le CM et le TD.

Article 8. Stage

Un stage obligatoire est réalisé en LS6. Il est sanctionné par une note dont la moyenne sur 20 est attribuée par :

- le tuteur de stage (pour 25% de la note finale)
- le référent universitaire après correction du rapport (pour 75% de la note finale).

Régime spécial des études

Article 9. Date de dépôt des demandes

Pour bénéficier du régime spécial des études (RSE), les étudiants déposent leur demande auprès du service des examens :

- avant le 30 septembre pour le premier semestre
- avant le 15 janvier pour le second semestre

Article 10. Modalités d'évaluation

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés de l'obligation d'assiduité en TD.

A titre dérogatoire aux règles du contrôle continu intégral, ils subissent une épreuve spécifique unique pour chaque EC – celui-ci d'entendant comme l'ensemble des enseignements y concourant, soit le cas échéant le CM et le TD. Ils y sont convoqués dans un délai d'au minimum 14 jours.

Si la note obtenue est inférieure à 10, une seconde chance, sous la forme d'une épreuve supplémentaire, leur sera proposée selon des modalités arrêtées au début du semestre par le responsable du cours concerné, en concertation avec le responsable de la formation. La note finale sera alors la moyenne des deux notes obtenues.

Toutefois, les étudiants bénéficiant du RSE pourront, s'ils en font la demande auprès du service des examens avant le début des CC dans le ou les EC concernés, participer aux épreuves de contrôle continu dans un ou plusieurs EC dont ils feront mention explicite. Ils renoncent alors, pour le ou les EC concernés, aux modalités exposées dans l'alinéa précédent. Ils continuent de bénéficier pour autant de la dispense d'assiduité.

PASS et mineure disciplinaire

Article 11. Compensation au sein de la mineure

Pour les étudiants inscrits en PASS et ayant choisi une mineure disciplinaire hébergée par la composante (droit, économie et gestion, science politique), une compensation intégrale est appliquée entre les EC de la mineure d'inscription. La note de chaque EC se voit affecter un coefficient identique au volume d'ECTS. La mineure est validée par l'étudiant si sa moyenne globale, ainsi calculée, est de 10 ou plus.

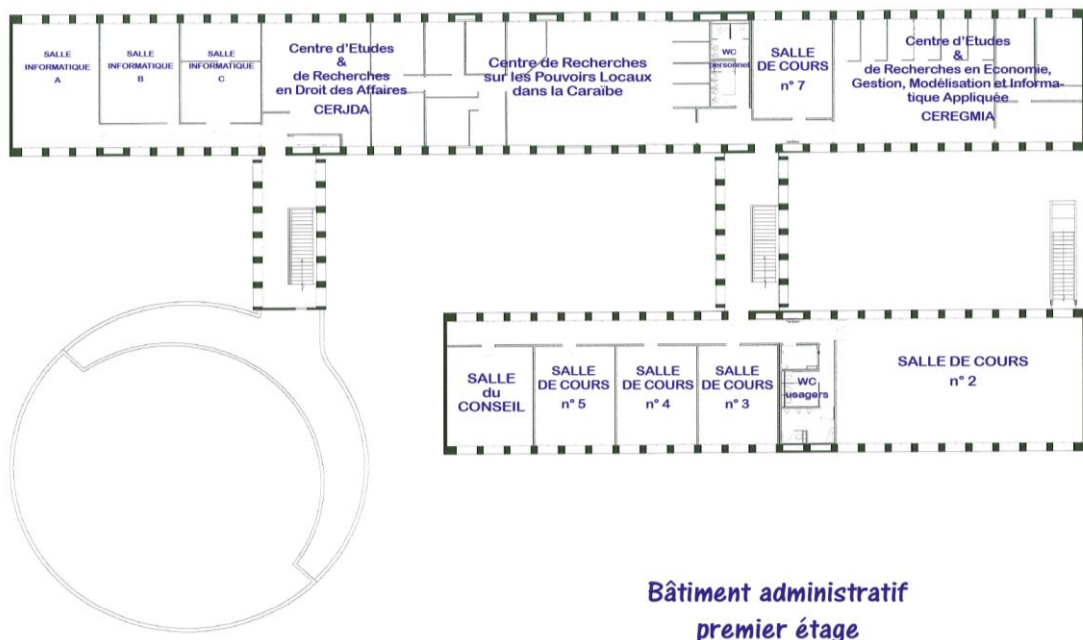
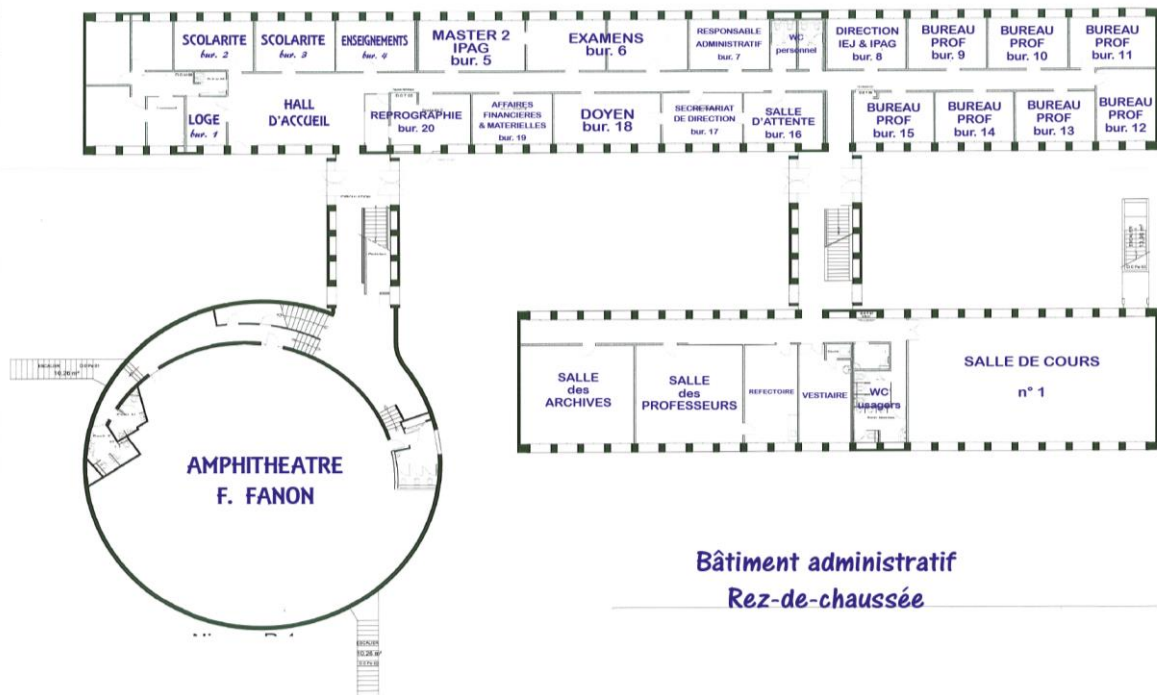
Disposition spécifique aux masters

Article 12. Redoublement en M2

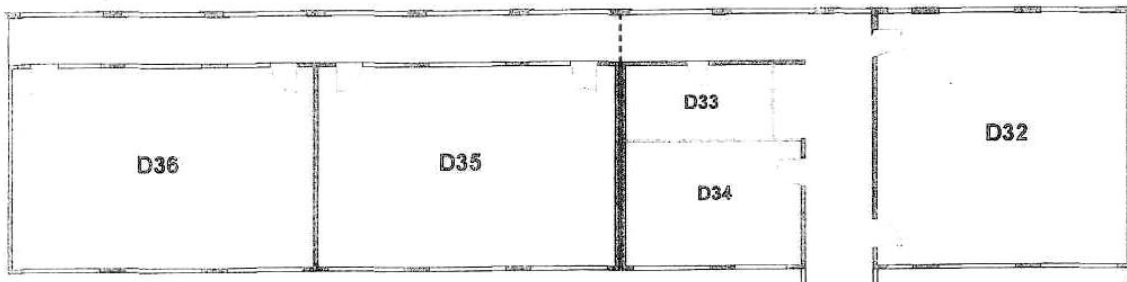
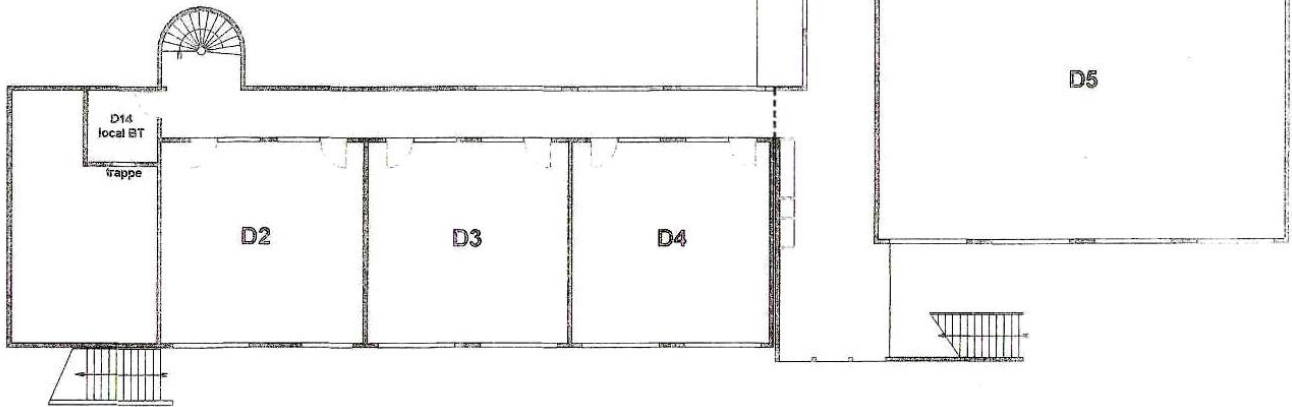
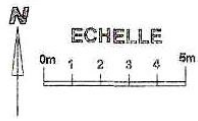
Les étudiants de 2^e année de master qui n'auront pas validé leur année seront déclarés ajournés par le jury. Toutefois, sur demande expresse de leur part, ils pourront être autorisés à redoubler dans le même parcours de master en conservant les notes de l'année précédente supérieures ou égales à 10. L'autorisation de redoublement ne sera cependant pas accordée la dernière année d'accréditation de l'Université, sauf en cas de renouvellement de la mention et du parcours concernés.

Les étudiants, s'ils décident de redoubler dans un autre parcours que celui qu'ils ont entamé, devront alors déterminer, avec l'équipe pédagogique du master concerné, les EC dans lesquels ils devront être évalués pour parvenir au nombre de crédits nécessaires en vue de la validation de leur semestre et/ou de leur année universitaire dans le cadre du nouveau parcours.

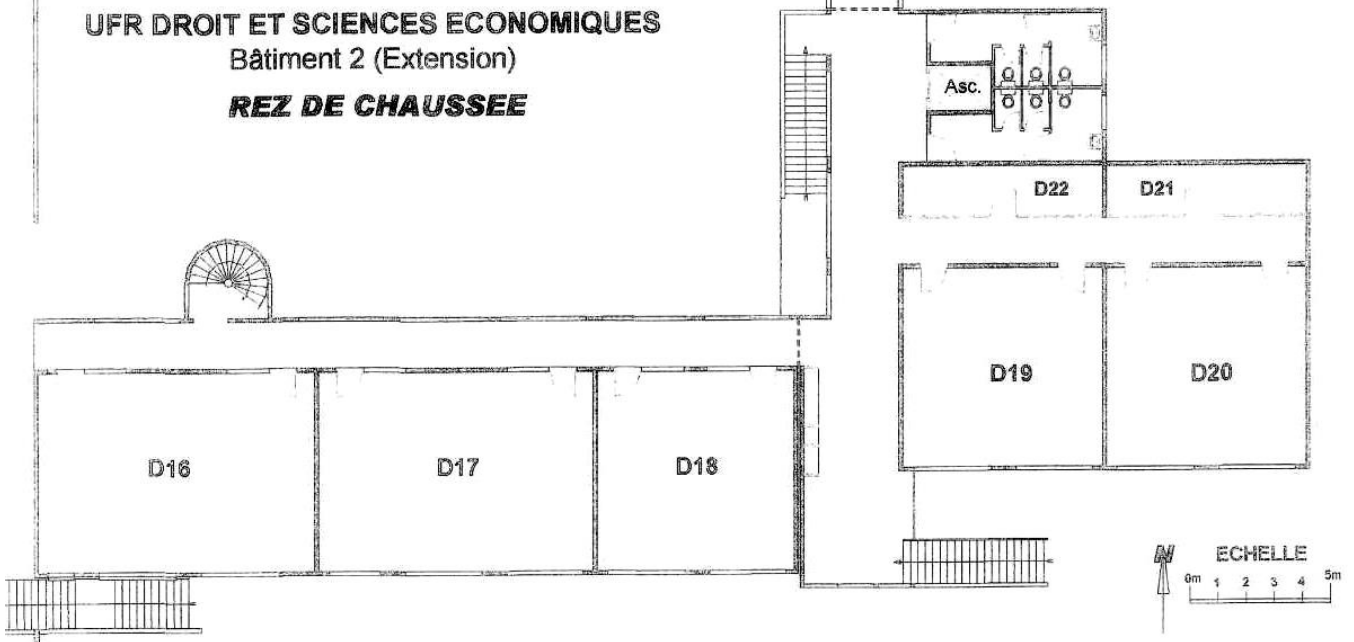
les AUTRES INFORMATIONS

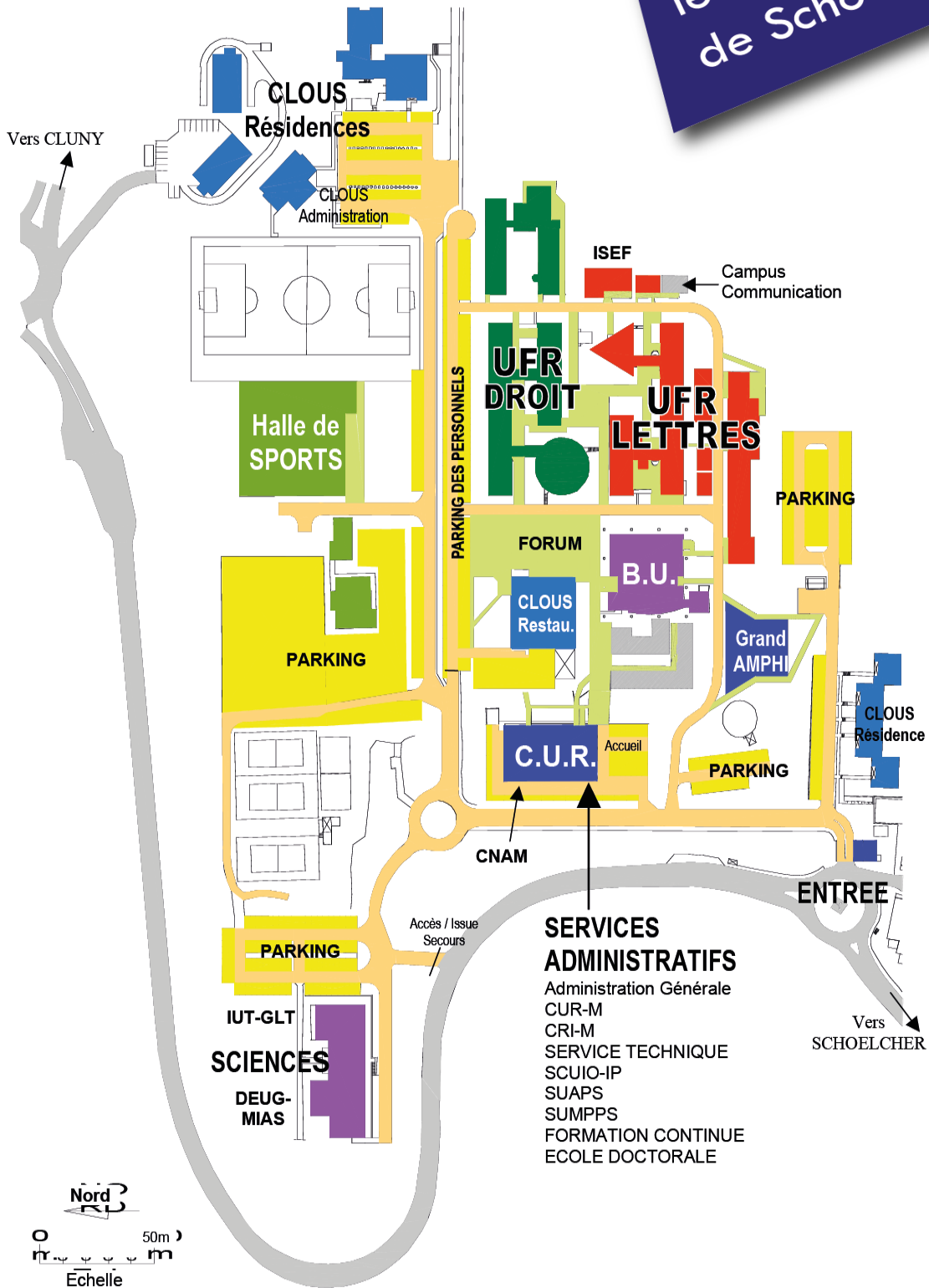


UFR DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES
Bâtiment 2 (Extension)
REZ DE JARDIN



UFR DROIT ET SCIENCES ECONOMIQUES
Bâtiment 2 (Extension)
REZ DE CHAUSSEE





CAMPUS DE SCHOELCHER

